

GUIDE DE L'ETUDIANT

86/87



- ETRE ETUDIANT
- L'UNIVERSITE
- LA RENTREE
- LES EXAMENS

LE SYNDICAT

Sommaire

- Editorial : page 2
- Devenir Etudiant : page 3 (Inscription - Trouver un Logement - Obtenir une Bourse - ...)
- La Rentrée : page 7 (Accueil - Calendrier)
- La Vie à la Fac : page 9 (Structures de l'Université - les Elus étudiants)
- L'Aide Sociale : page 10 : (la restauration universitaire, le logement, la santé, les transports, trouver un emploi, les mutuelles, étudiants étrangers et œuvres)
- Etre Etudiant : page 13 (Les examens, le Service National, les étudiants étrangers et la législation, droits de l'homme, les questions internationales)
- Revue de Presse : page 18 (l'action des étudiants en mai 86)
- L'Union Nationale des Etudiants de France : page 20

Bulletin
de
liaison des
Elus
Abonnement
50 Frs
pour l'année

Le
nouveau
Campus
Le journal
de tous les
étudiants
disponible dans
toutes les
associations
UNEF

CHAILLLOT
THEATRE NATIONAL

Saison
1986-1987

LES SPECTACLES DE L'ABONNEMENT

L'ÉCHANGE

de Paul Claudel. Mise en scène d'Antoine Vitez

LE MARIAGE DE FIGARO

de Beaumarchais. Mise en scène de Jean-Pierre Vincent

TITUS ANDRONICUS

de Shakespeare. Mise en scène de Michel Dubois

LA CLÉ

d'Eugène Labiche et Alfred Duru. Mise en scène de Jacques Lassalle

LE CYCLOPE

d'Euripide, opéra de Betsy Jolas. Mise en scène de Bernard Sobel

LES DÉSOSSÉS

de Louis-Charles Sirjacq. Mise en scène de Sophie Loucachevsky

L'ÉCOLE DES BOUFFONS

de Michel de Ghelderode. Mise en scène de Pierre Debauche

CAPITAINE BADA

de Jean Vauthier. Mise en scène de Marcel Maréchal

INFORMATIONS - ABONNEMENTS

47 · 27 · 81 · 15

Pour recevoir gratuitement le programme détaillé de la saison 1986-1987, veuillez remplir ce bulletin et le retourner au Théâtre national de Chaillot, place du Trocadéro, 75116 Paris.

NOM _____

ADRESSE _____

EDITORIAL

Que tu arrives pour la première fois à l'Université ou que t'y réinscrives, ce guide élaboré par les élus Solidarité Etudiante à partir de l'expérience de milliers d'étudiants rassemblés dans l'UNEF, doit être un outil pour s'informer, pour mieux se défendre et intervenir pour améliorer nos conditions de vie et d'étude.

Faire des études, c'est passionnant, c'est enrichissant. Nous attendons tous beaucoup de choses de nos études dans l'Enseignement Supérieur et notamment une bonne formation. On nous propose une Université de la sélection arbitraire, alors que nous voulons une Université de la formation.

De nombreuses attaques sont portées à notre droit aux études et cela dès l'inscription. C'est pour cela que le syndicat est présent tout de suite, pour agir avec les étudiants et rejeter tous les mauvais coups.

Du nombre d'étudiants syndiqués à l'UNEF dès le début de l'année dépend l'amélioration ou non de nos conditions de vie et d'études et donc la réussite ou non de nos études.

C'est dès le début de l'année qu'il nous faut intervenir contre les hausses des frais d'inscriptions. Déjà grâce à l'action des étudiants en Mai avec l'UNEF, nous avons réussi à faire reculer les projets de Chevènement et Devaquet sur la hausse à 800 Frs des droits d'inscriptions pour cette année.

Dans de nombreuses Universités, par l'action organisée des étudiants, nous avons pu empêcher l'instauration d'une limitation de capacité d'accueil dans certaines filières ; pour permettre à chacun de s'inscrire dans la filière de son choix.

C'est dès le début de l'année que de nombreux problèmes se posent et que l'intervention des étudiants avec leur syndicat est nécessaire : cours à 50 dans une salle de 30, amphithéâtre de 800 étudiants avec 500 places, tests de sélection, saccages aux examens de Septembre, difficultés financières...

Autant de questions que nous pouvons résoudre ensemble, avec les élus Solidarité Etudiante et l'association UNEF.

A l'Université, je te donnerai un conseil : "ne jamais déléguer son pouvoir à personne." C'est à chacun d'intervenir à l'Université, de discuter, de proposer pour améliorer les choses.

Ne pas déléguer son pouvoir et être efficace, c'est se syndiquer à l'UNEF.

Etre étudiant syndiqué, c'est avoir les moyens de connaître l'ensemble de l'Université, de ses études, c'est discuter, débattre avec les étudiants d'années supérieures, d'autres filières pour intervenir sur ses études. C'est ne jamais être seul face à un problème, c'est permettre l'amélioration et la défense de nos études partout.

La syndicalisation de l'ensemble des étudiants est un facteur d'efficacité, un enjeu pour empêcher toute dégradation de nos conditions de vie et d'études.

Je te souhaite une bonne année universitaire, mais au-delà des souhaits, pour que tu aies le maximum de garanties, syndique-toi à l'UNEF.

Patrice LECLERC
Président de l'UNEF.

devenir étudiant

L'inscription à l'Université se fait en deux étapes :

- l'inscription administrative ;
- l'inscription pédagogique.

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

C'est elle qui te donne le statut d'étudiant.

Dès que tu as ton bac en poche, tu viens dans l'Université où tu as choisi de poursuivre tes études, chercher un dossier. (Certaines Universités l'envoient par la poste !). Avec ton dossier, on te donne un rendez-vous pour venir rendre ce dossier. Cela se fait dès que tu as les résultats du bac. (Sur Paris, viennent s'ajouter les problèmes de places disponibles dans chaque Université).

Une fois le dossier rempli, tu te présentes au lieu, heure et jour de ton rendez-vous pour le rendre. C'est ce qu'on appelle les "chaînes d'accueils". Là se trouvent des personnels administratifs qui vont vérifier ton dossier. Celui-ci doit être complet. A la fin de cette chaîne, tu règles les droits d'inscription et tu es en possession de ta carte d'étudiant et de ta carte du CROUS.

Les frais d'inscription :

Les prix montent comme tu peux le constater ; l'entrée à l'Université est loin d'être gratuite.

En effet, les droits d'inscription à la fac sont une fois de plus en hausse (à la rentrée 85, les droits étaient de 330 Frs soit + 32 % par rapport à la rentrée 84).

Cette année, les droits (qui sont fixés par décret ministériel) sont en hausse de 36 % ce qui les met à 450 Frs.

Et encore, ceci n'a été obtenu que par la lutte des Etudiants avec l'UNEF.

La sécurité sociale, que tu paies si tu as 20 ans dans l'année en cours, est fixée à 640 Frs soit 190 Frs de hausse par rapport à 85 (cf chapitre santé). La cotisation mutuelle, elle aussi en augmentation, n'est pas obligatoire mais reste d'une grande importance pour la couverture de tes frais de santé (cf chapitre santé).

Il te reste à payer divers droits en plus : sport, médecine préventive, droits de labo... Malheureusement, tout porte à croire qu'il seront également augmentés.

Les frais d'inscription sont donc évalués dans une fourchette allant de 1500 à 2000 Frs. A ceux-ci peuvent venir se greffer des droits spécifiques (déterminés par les facs) tels que des frais de photocopies,...(ex : 150 Frs en sus pour les étudiants de l'I.U.P. de l'Université Paris XII).

A ce prix là, de nombreux Etudiants se trouveront dans l'incapacité de payer l'accès à l'Université et, hormis les possibilités d'exonérations (cf chapitre suivant), il y a possibilité de se rassembler et d'agir auprès de l'administration pour la faire reculer. A Bordeaux, par exemple les Etudiants avec l'UNEF ont proposé de bloquer sur un compte bancaire, pour la rentrée prochaine, les droits d'inscription des Etudiants pour faire pression sur l'administration de l'Université.

Que faut-il payer en cas de double inscription ?

Dans le cas où tu es inscrit dans deux formations différentes en même temps, tu paies uniquement les frais d'inscriptions de ta seconde formation (450 Frs).

Comment être exonéré des droits d'inscriptions ?

1) Si tu es boursier, tu es exonéré et tu ne paies ni les 450 Frs de droits, ni les 650 Frs de sécurité sociale. Cela à condition de fournir le justificatif provisoire de ta bourse.

2) Si tu es en passe de devenir boursier, débrouille-toi pour obtenir ton rendez-vous de remise de dossier le plus tard possible. En effet, tu ne peux être exonéré qu'en présentant ton avis d'attribution de bourse. Or celui-ci arrive parfois tard (fin juillet voire même en août) aussi tu serais dans l'obligation "d'avancer" l'argent de ton inscription.

Dans ce cas, dès que tu reçois l'avis d'attribution, va voir l'administration de ton UFR pour te faire rembourser.

3) Si tu n'es pas boursier et que tu te trouves dans une situation financière difficile, tu peux être exonéré des droits d'inscription et te les faire rembourser si tu les as payés en en faisant la demande écrite au Président de ton Université. Tu en as le droit, un arrêté ministériel autorise en effet les Universités à exonérer jusqu'à 10 % des Etudiants inscrits et non boursiers. L'expérience montre que tu as tout intérêt à prendre contact avec les élus "SOLIDARITE ETUDIANTE" de ta fac pour qu'ils puissent suivre ta demande. Ils sont intervenus dans les différents conseils d'Université (cf chapitre sur les structures uni-versitaires) pour que cette mesure soit appliquée et en précisant les modalités.

Dans certaines facs, nous avons obtenu qu'un dossier de demande d'exonération soit introduit dans les pochettes d'inscription. Si dans la tienne ce n'était pas le cas, prends vite contact avec nous, avec un élu "Solidarité Etudiante" : Sur cette question cruciale des droits d'inscription, il faut que tous les Etudiants se rassemblent et exigent l'obtention d'une exonération des droits.

LE PROBLEME DES CAPACITES D'ACCUEIL

Théoriquement, d'après la dernière loi votée sur l'Enseignement Supérieur, le Bac permet l'accès à n'importe quelle filière de 1er cycle Universitaire. Mais, dans les faits, la réalité est toute autre puisque les Universités fixent elles-mêmes leurs propres capacités d'accueil de bacheliers dans chaque filières. Cela remet ainsi en question le libre choix de la formation que l'on désire acquérir.

Cette "auto-limitation" des capacités d'accueil par la fac se traduit par une sélection sur dossier, sur un examen d'entrée, une mention au bac...

Il y a donc nécessité et urgence pour tous les bacheliers d'une même filière de se rassembler afin d'exiger que tous les Etudiants qui se seront inscrits sur une liste d'attente soient acceptés.

disant mise en place pour mieux évaluer les moyens nécessaires, à été dévoilée très tard dans l'année scolaire. Elle demeure donc une mesure non restrictive. Cependant un certain nombre d'Universités vont restreindre le nombre d'étudiants dans leur premier cycle. En dernier ressort, c'est le recteur qui affecte les bacheliers qui ne sont pas inscrits.

Les élus étudiants "Solidarité Etudiante" sont présents pour t'aider.

Comme tu le vois, l'inscription n'est pas aussi facile qu'elle en a l'air. Les Universités profitent souvent du fait que les bacheliers n'y connaissent pas grand chose, pour mettre en place des mesures de sélection sous toutes leurs formes.

A l'accueil, les élus "Solidarité Etudiante/UNEF", sont présents pour t'aider dans toutes les démarches, pour obtenir ton exonération, pour intervenir en cas de difficultés. Ils portent le badge de l'UNEF ; n'hésite pas à t'adresser à eux.

TROUVER UN LOGEMENT

Le logement chez les particuliers

Il s'agit là de chambres ou d'appartements en location. Trouver ce type de logement demande souvent du temps et de la patience. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment. Pour faciliter les recherches, tu peux t'adresser à ton Crous qui possède normalement un service logement qui reste en principe ouvert tout l'été.

- ce que tu dois savoir sur les impôts locaux.

En principe, tout le monde doit payer les impôts locaux qui sont une taxe municipale qui ne prend pas en compte la situation de celui qui paye. Cependant, il est possible de se faire dégrèver en menant une action auprès de la mairie. Pour cela, il faut que tu fasses une lettre de demande de dégrèvement en expliquant la situation d'étudiant à la mairie de ton domicile.

Pour tout problème de logement, de litige avec ton propriétaire, tu peux t'adresser à la Confédération nationale du logement (CNL).

Les adresses et téléphone de la CNL de ta ville te seront données à l'adresse suivante : CNL, 8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montrouil Cedex. Tél : 857.04.64.

LA CITE UNIVERSITAIRE

Pour obtenir une chambre en cité universitaire, il faut faire une demande au CROUS qui dépend de ton académie, avant la fin mai. Des prolongations vont jusqu'en juillet. Attention : les cités-U de Paris-intramuros sont réservées aux étudiants de deuxième et troisième cycle, mais si tu études à Paris, tu peux avoir une chambre dans le CROUS de Versailles ou de Créteil.

Réclamer un dossier en écrivant au CROUS. Joindre une enveloppe 23 x 32 timbrée à 2,70 F.

Si ton dossier a été déposé tardivement ou si il a été refusé à la première commission d'admission, tu peux être mis sur la liste d'attente.

Pour être admis : Il faut être bénéficiaire du CROUS, et répondre à différents critères :

- la situation sociale des parents ;
- l'éloignement du domicile (au-dessus de 50 km, l'étudiant devient prioritaire;)

L'UNEF et les élu(e)s "SOLIDARITE ETUDIANTE" te proposent de ne pas attendre et d'intervenir sur ce point crucial dès le moment des inscriptions. C'est d'autant plus indispensable que souvent, les conditions dans lesquelles les Etudiants doivent s'inscrire sont inadmissibles : on nous fait attendre des heures pour s'entendre dire qu'il n'y a plus de place.

Nous ne pouvons accepter cela sans réagir.

Les nouvelles mesures d'inscription pour les bacheliers

Cette année, le ministère a mis en place un nouveau système en demandant aux bacheliers de remplir une fiche de vœux pour l'inscription en fac sur laquelle tu devais donner tes références pour 10 formations de 1er cycle. Cette mesure, soi-

L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Elle a pour but de t'inscrire dans les U.V ; les options de ta filière et les T.D de ta formation. Celle-ci se fait au secrétariat de ton UER.

Attention, veille à ce que les horaires de tes UV, options et TD soient compatibles.

- pour une réadmission, les résultats universitaires comptent. Il faut justifier d'un succès depuis deux ans.

- l'âge limite est de 26 ans, 35 ans pour les étrangers.

L'admission est prononcée par le directeur du CROUS après avis d'une commission où siègent les élus UNEF au CROUS, les élus FRUF (syndicats des résidents) aux conseils de Résidence. Dans ces commissions, nous combattons l'arbitraire; la remise en cause du caractère social du recrutement, nous défendons chaque dossier en tenant compte de la situation sociale de l'étudiant. Pour te défendre, adresse-toi à la :

Fédération des Résidents Universitaires de France (FRUF)
R.U.A.D7, 92160 Antony. Tél : 661.33.04, poste 693.

TROUVER UN EMPLOI

LE SALARIAT ETUDIANT

Trop nombreux sont les étudiants qui sont dans l'obligation de se salarier pour payer leur études (comme quoi, la démocratisation de l'enseignement supérieur à encore des progrès à faire).

Outre le pionicat, il existe les "petits boulots" et le réel salariat. Tu trouveras ici quelques indications qui te permettront de faire respecter tes droits de travailleur.

- salaire

L'employeur doit respecter le Smic, les minima et classifications fixés par conventions collectives, légalité des salaires entre hommes et femmes.

Le versement du salaire doit être régulier. Un retard de paiement est une infraction qui peut-être punie.

Tout salaire est assujéti à l'impôt sur le revenu à partir d'un certain seuil. Les déclarations se font pour une année entière vers le mois de février.

En-deçà d'un certain revenu mensuel, tu as une allocation logement. Renseigne-toi à la mairie de ta résidence.

- Licenciement

Un employeur ne peut licencier un salarié sans motif réel et sérieux et sans respecter les modalités prévues.

La première chose à faire est de prévenir le syndicat de l'entreprise ou les délégués pour faire revenir l'employeur sur son projet.

L'employeur doit notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis commence dès réception de la lettre. Le salarié peut demander à son employeur la cause de son licenciement.

- Congés

Tout travailleur du secteur privé a droit à deux jours ouvrables de congés par mois de travail effectué entre le 1er juin et le 31 mai...

Pour une année de travail, il y a 5 semaines de congés payés. Si une maladie interrompt les vacances, le salarié doit reprendre à la date prévue et demander un reliquat de vacances.

Congés de naissance : 3 jours ouvrables dans les 15 jours qui entourent la naissance, pour le père.

Congés de maternité : il est interdit de licencier une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse, puis pendant les 12 semaines suivant l'accouchement sauf si une faute grave a été commise.

De toute façon, en aucun cas le licenciement ne peut-être notifié ni prendre effet pendant les 6 semaines avant la date présumée de l'accouchement ni pendant les 8 semaines suivantes.

Pour mieux connaître tes droits et les défendre, n'hésite pas à t'adresser aux unions locales CGT et CFDT de ta ville universitaire.

ETRE PION

Tu t'inscris à l'université. Tu es boursier ou en situation difficile. Tu peux demander à bénéficier d'un poste de surveillant.

Comment ?

Adresse-toi au rectorat de ton académie. Retire un dossier maître d'internat (MI), surveillant d'externat (SE).

P.S. : attention aux dates limites, notamment dans la région parisienne (souvent avril-mai).

ATTENTION : plusieurs milliers de postes ont été supprimés, il est de plus en plus difficile d'en obtenir un.

Le Snes intervient dans les commissions paritaires (capa) de première nomination là où elles existent. IL intervient aussi directement au rectorat pour défendre certains dossiers, particulièrement pour les étudiants les plus défavorisés.

Salaires, temps de travail, facilités

28 heures pour 4600 Frs environ pour un poste de surveillant d'externat, 34 heures pour un poste de maître d'internat (la nuit étant comptée 3 heures). Possibilité de services mixtes SE-MI entre 30 et 32 heures. Regroupement du service sur 3 jours dans les établissements en dehors des centres universitaires.

Quatre jours d'exonération de service (payés) par semaine d'examens et concours qui le sont d'office.

Conditions et limites

Etre inscrit à l'université. Nécessité d'un diplôme universitaire tous les trois ans. Fin de fonction après sept ans d'ancienneté, ou 29 ans, ou absence de diplôme.

Salariat étudiant

Dans la plupart des universités, reconnaissance du statut d'étudiant salariés (deug en quatre ans). Possibilité d'inscription en cours du soir, cours pour salariés, Cnec, Télé-enseignement.

LES DIFFICULTES DU SALARIAT ETUDIANT

Etre étudiant et salarié n'a rien d'évident : notre statut n'est pas reconnu et l'expérience professionnelle que nous n'avons n'est pas intégrée dans la validation de nos études. Mais le plus dur, c'est certainement l'inadéquation qui existe entre l'organisation des enseignements et notre vie, nos horaires de salariés : en 1er cycle notamment, une présence quasi permanente à la fac est nécessaire : les cours de TD, les contrôles continus ont lieu dans la journée. Il y a très peu de photocopies de cours, les secrétariats, la bibliothèque ne sont pas ouverts le soir.

Connaître les programmes, récupérer les cours se relève être des exercices périlleux... ou bien demandent de s'organiser : avec nos associations, il y a mille et une choses à faire gagner pour pouvoir étudier :

- obtenir la création de TD et de cours du soir ou le samedi ;
- s'organiser pour la prise des notes de cours (afin de ne pas être pénalisé) en cas d'absence et obtenir le tirage de ces notes par l'UFR ;
- gagner des horaires d'ouverture des secrétariats, de la bibliothèque plus larges ;
- étudier un système d'examens qui ne pénalise pas les salariés...

La liste des propositions à gagner pourrait être longue et nécessite d'être élaborée par la fac, par l'amphi.

Etre considéré comme des étudiants à part entière et à partir de là, reconnaître comme des droits, nos exigences pour que notre formation et nos conditions d'études, voilà ce que nous voulons, ce que nous pouvons obtenir avec nos associations UNEF.

Ne pas laisser les restrictions budgétaires aggraver en premier lieu nos conditions de vie et d'études (ce sont les TD de salariés qui sont supprimés en premier), agir avec l'ensemble des étudiants pour gagner dans chaque UFR l'ensemble des moyens nécessaires pour une bonne formation, ce n'est même plus une question de droit pour nous, c'est le choix entre faire des études ou non. C'est indispensable.

Pour tous renseignements supplémentaire :

- s'adresser aux sections académiques du Snes : 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 (tél. 550.32.25) ;
- Didier Debals, responsable national MI-SE Snes.

Pour plus de sûreté, prend également contact avec les élus de l'UNEF qui siègent dans cette commission. ATTENTION : un dossier refusé peut être réexaminé en cours d'année si la situation de l'étudiant s'est aggravée. Prend contact avec tes élus de l'UNEF.

OBTENIR UNE BOURSE

Les critères d'attribution

Les bourses des 1er et 2è cycles sont accordées en fonction de critères sociaux : elles ont pour but d'aider la famille de l'étudiant à assumer les frais d'études lorsque ses ressources ne lui permettent pas de le faire.

Les ressources à prendre en compte sont :

a. les revenus de la famille déclarés l'année précédente à la démarche de bourses (imprimé 1 533 M ou 1 534 M de non imposition) ;

B. éventuellement les revenus de l'étudiant s'il s'agit :

- d'un étudiant marié dont le conjoint est salarié ;
- d'un étudiant ayant fait pendant deux ans une déclaration d'impôts distincte de celle de ses parents ;
- d'un étudiant ayant un ou plusieurs enfants à charge.

L'octroi d'une bourse exclut la possibilité d'exercer une activité rémunérée. Toutefois une dérogation à cette règle peut être accordée en faveur des étudiants chargés d'un service partiel de surveillance ou d'enseignement (moins de 20 h par semaine).

LES BOURSES SPECIALES

Les bourses à taux réduit

Ce sont des bourses partielles qui peuvent être attribuées à ceux dont les ressources dépassent de moins de 15 % le taux du plafond. Il y a trois paliers selon que le taux de dépassement est de 5,10 ou 15 %. Les formalités sont les mêmes pour les autres bourses.

Les bourses de 3e cycle

1. Allocation d'études accordée par le ministère de l'Education national aux étudiants préparant un DEA ou un DESS. Elle est accordée en fonction des résultats universitaires et des études effectuées sur proposition du président d'université. Le dossier est à retirer et à rendre avant le 1er octobre à l'administration de la fac ou au rectorat.

2. Bourses d'agrégation

Attribuées également par le ministère de l'Education national aux étudiants qui s'engage à se présenter au concours. En cas d'échec, elles sont renouvelables sur avis favorable du président du jury. Le retrait et le dépôt des dossiers se font avant le 1er octobre à l'administration de la fac.

3. Allocation de recherche

Attribuée par le ministère de la Recherche scientifique et technique, pour une durée de deux ans, aux étudiants préparant une thèse de 3ème cycle.

Les critères de ressource ne sont pas pris en compte, par contre les conditions sont :

- l'âge : moins de 30 ans ;
- la nationalité française ;
- avoir effectué son service national ou ne pas être incorporable dans les deux ans ;
- commencer sa thèse dans l'année qui suit l'obtention du DEA ou de son équivalence.

Les allocations sont attribuées exclusivement par l'intermédiaire d'un professeur responsable d'un enseignement de 3è cycle.

Pour tout renseignement complémentaires : ministère de la Recherche scientifique et technique, 1, rue Descartes, 75005 Paris. Tél. : 634.35.45.

LES PRETS D'HONNEUR

Exempts d'intérêt, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel fut consacré le prêt, ils constituent une aide intéressante même si leur montant est inférieur à celui des bourses (entre 2 500 et 10 000 Frs par an). Il est renouvelable tous les ans et la réussite des études n'est pas une des conditions sine qua non à ce renouvellement : seuls les critères sociaux sont déterminants. Les retraits et dépôts de dossier s'effectuent courant avril-mai au secrétariat de ta fac ou au rectorat.

LE FSU

Le Fonds de Solidarité Universitaire dépend directement des Crous. Tous étudiant en difficulté financière peut en bénéficier quelle que soit sa nationalité.

Le FSU fournit une allocation de dépannage immédiate de 400 Frs maximum puis une aide plus substantielle de 1700 F à 3000 F maximum.

Le FSU pratique également des avances sur bourses. Pour toute demande, tu dois contacter l'assistance social du Crous dont dépend ton université. Tu peux également contacter tes élus Unef au Crous.

PAPIERS S'IL VOUS PLAÎT

Carte d'identité 10 jours	Commissariat de police du domicile ou mairie du domicile Paris : mairie exclusivement	— Timbre fiscal à 115 F — 2 photos — Livret de famille ou fiche d'état civil ou extrait d'acte de naissance
Carte d'électeur (envoi temps utile)	Mairie du domicile (du 1 ^{er} septembre au 31 décembre pour voter l'année suivante)	— Pièce d'identité — Justificatif de domicile
Passeport (10 jours)	Commissariat de police du domicile Paris : mairie	— Quittance — Carte d'identité ou pièce servant à l'obtenir — Timbre fiscal 335 F — 2 photos
Extrait ou copie de l'acte de naissance (48 heures)	Mairie ou a été dressé l'acte	— Enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse
Déclaration d'accouchement	Mairie du lieu d'accouchement (à faire dans les 3 jours)	— Livret de famille — certificat de la main du docteur
Extrait, copie de l'acte de mariage (48 heures)	Mairie du lieu de mariage	— Enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse
Concubinage	Mairie	— Déclaration sur l'honneur — Production d'attestation ou de documents divers — Témoignage (2 témoins)
Fiche d'état civil (et de nationalité française) (immédiat)	Une mairie quelconque	— Livret de famille — Extrait d'acte de naissance avec filiation — Carte d'identité
Certificat de nationalité française (8 jours)	Greffé du tribunal de grande instance	— Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance
Extrait du casier judiciaire (8 jours)	Casier judiciaire central 107, rue de Landreau, 44079 Nantes Cedex	— Photocopie — Enveloppe avec nom et adresse
Certificat de travail	Employeur	
Carte du Crous (immédiat)	Au siège du Crous	— 2 photos — Certificat de solidarité ou carte d'étudiant — Dernier examen passé avec succès
Carte d'étudiant	Remise le jour de l'inscription à la fac En cas de perte, s'adresser au secrétariat de l'université	— 2 photos et 1 pièce d'identité
Certificat d'examen	Secrétariat de l'université	
Photocopie du bac	Mairie	— Original bac — Carte d'identité
Duplicata du bac	Service des examens de l'académie	

la rentrée

Après avoir réglé ton inscription administrative et pédagogique, te voilà prêt à débiter les cours.

Toutes les universités n'adoptent pas les mêmes "formules" de rentrée, notamment avec l'introduction des nouveaux DEUG. Souvent la rentrée est le reflet des difficultés qui nous allons rencontrer tout au long de l'année dans notre travail : isolement, contenu pédagogique des cours en-dessous de notre attente, difficulté à comprendre la finalité d'un cours et la façon dont peuvent se passer les examens.

Pourtant la rentrée est la période décisive pour l'ensemble des étudiants, quelle que soit leur année. Il faut bien la préparer tant du point de vue de notre emploi du temps que de la connaissance des lieux de nos cours. Mais en sachant aussi organiser les choses avec d'autres étudiants de ton année. Alors bonne rentrée, et bonne chance.

Prendre contact avec la fac

A chaque rentrée, c'est un peu la même chose, content d'être là et d'avoir la possibilité d'acquiescer de nouvelles rencontres.

Connaître des profs, ou les retrouver, voir de nouvelles têtes en cours avec nous, connaître le contenu de nos cours pour l'année, recevoir ses premières bibliographies...c'est aussi tout cela un premier jour de rentrée.

LES DIFFERENTES MODALITES DE RENTREE

Selon que tu fasses partie d'une UFR qui a mis en place la réforme des premiers cycles ou non, ta rentrée peut se passer différemment.

"NOUVEAU" DEUG

Souvent ils sont l'objet de 15 jours de cours avant l'inscription pédagogique définitive pour permettre à l'étudiant de bien choisir ses cours et ses TD. Après ces 15 jours d'orientation et d'information, tu clos définitivement ton inscription pédagogique et tu commences ton 1er semestre, qui, si tu le réussis, te permettra d'achever ta première année.

Sinon tu continueras ton 2è semestre dans le cadre d'une remise à niveau et soit tu réussiras à passer en 2è année à l'examen de fin d'année, soit tu recommenceras ta 1ère année. Ceci est un cadre général qui peut varier d'une université à l'autre selon ce que les étudiants et leur association UNEF ont gagné, non pas un semestre de remise à niveau, mais la même année universitaire pour tous avec des cours de soutien.

DEUG "CLASSIQUE"

Généralement, la rentrée universitaire ne s'effectue dans le cadre de ces DEUG qu'après l'inscription administrative.

Il existe cependant dans certaines facs la possibilité de modifier une première inscription dans une UV ou une matière, s'il s'avère que celle-ci ne t'intéresse pas ou que tes horaires se chevauchent par exemple.

La rentrée proprement dite

Elle est l'occasion de nos premiers cours. Le problème est que souvent les profs se cantonnent à nous donner de vagues informations sur leur propre cours et s'en tiennent là. Qu'en est-il du reste ? On le découvrira petit à petit comme beaucoup de choses à la fac ? Et encore tout se passe bien si tu as pu

trouver ta salle du premier coup et ne pas arriver quasiment à la fin du cours après t'être perdu dans les couloirs ! A cette période de l'année, les salles et les amphis sont surchargés et c'est souvent l'occasion des premiers abandons, face aux difficultés de compréhension du cursus engagé ou aux difficultés pour écouter un cours dans de bonnes conditions. Dans certaines UFR, en première année de droit par exemple, c'est souvent mille étudiants qui se retrouvent dans un amphibondé. Eh bien, face à de telles difficultés, ne reste pas isolé, c'est le meilleur moyen de laisser tomber ? Non, décide avec ton amphibondé de rejoindre ton association UNEF comme on a pu te le proposer dès la rentrée et décidez collectivement la réussite de nos études. Participe aux réunions d'accueil qu'organisent tes élus étudiants "Solidarité Etudiante". Ils t'aideront concrètement et cela te permettra de connaître du monde beaucoup plus rapidement.

L'AMPHI D'ACCUEIL

Il peut-être organisé soit :

- pendant les inscriptions pédagogiques et la période d'accueil (cf partie d'accueil) ;
- le premier jour de la rentrée en réunissant les étudiants d'une année ou d'un cycle avec le ou les responsables de l'UER ou UFR.

Là sont expliqués les différents problèmes : contenu de la formation examens, TD, TP, l'emploi du temps ect...

Mais différents problèmes se posent :

- ces réunions sont souvent organisées sans les étudiants des années supérieures, ce qui est dommageable pour tout le monde ;
- ces réunions sont souvent organisées trop tôt dans l'année universitaire ne permettant pas à tout le monde d'y aller ;
- enfin, tous les problèmes sont loin d'être abordés.

Les Travaux dirigés (TD)

Les Travaux pratiques (TP)

C'est une des parties les plus importantes et les plus intéressantes de notre enseignement avec les cours magistraux. Ils sont souvent obligatoires pour les DEUG scientifiques si l'on veut suivre le régime de contrôle, c'est à dire avoir une notation régulière toute l'année, obtenue sur notre travail et nous permettant de mieux réussir.

Pour les filières lettres/sciences humaines, il sont souvent l'occasion d'un travail individuel nous permettant de travailler sur un sujet qui nous intéresse en vue de présenter soit un travail devant sont TD (genre exposé) soit de rendre un mini-dossier au professeur.

Enfin, pour les filières scientifiques, il sont souvent l'occasion de travail sur des cas pratiques nous permettant de maîtriser nos cours magistraux, et de manipuler avec aisance la juridiction française dans de nombreux domaines (ceux enseignés bien sûr). Il faut le savoir, les TD c'est la seule occasion dans l'année de se retrouver en groupe de travail et de pouvoir participer de façon un petit peu plus active à ses cours. Car pendant les cours d'amphis, les heures se résument essentiellement à remplir nos feuilles de note que nous relevons.

Souvent aussi le TD est obligatoire pour pouvoir bénéficier du régime de la notation continue ("contrôle continu" qui dans les facs peut se traduire soit par l'obtention de son UV ou sa

LA RENTRÉE

matière si on a la moyenne, soit par un examen terminal allégé au mois de juin.

Ceux qui ne peuvent participer aux TP ou TD se verront automatiquement reconduits en "examen terminal" ou "contrôle terminal" souvent ce régime est obligatoire pour les étudiants salariés qui ne peuvent suivre tous les cours.

Mis à part cela, tu le constateras toi-même les TD sont souvent surchargés et dans ce cadre, motif d'abandon.

L'assosiation peut donc être le moyen d'obtenir des dédoublements de TD ou TP, ou bien peut permettre de gagner des déblocages de crédits pour des heures complémentaires ; autant de moyens pour améliorer nos conditions d'études à tous !

EMPLOI DU TEMPS

Les choses sont très variables au niveau des programmes d'UFR et de leur organisation en plages horaires pour les facultés elles-mêmes.

Les DEUG et les licences, voire même les maîtrises s'obtiennent à partir d'un minimum d'UV, certificats ou matières obligatoires et optionnelles dont les UER décident elles-mêmes le nombre :

un DEUG : = UV

une licence : = certificats

une maîtrise = certificats plus un mémoire etc...

Tu peux accéder à l'année supérieure à partir d'un minimum nécessaire fixé par chaque fac.

Certaines matières sont obligatoires par année. Ce sont l'ensemble des données précédentes qui feront l'organisation de ton emploi du temps.

- tu trouveras tes horaires pour l'année affichés à ton secrétariat UFR ;

- pour 1 ou 2 heures de cours magistraux, tu peux avoir 2 heures de TD ou TP ;

- les matières optionnelles peuvent consister en un seul cours ;

- il n'est pas rare que des horaires se chevauchent dans nos emplois du temps dans le choix des différentes matières.

Ainsi, tu seras parfois contraint de prendre une matière que tu n'auras aux dépens d'une autre qui t'intéresserait plus.

LE CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

Juillet :

* pré-inscription dans de nombreuses Universités.

Septembre :

* inscription administrative et pédagogique

* dépôt de la demande pour l'obtention d'un prêt d'honneur (contacte tes élus "SOLIDARITE ETUDIANTE" pour la défense de ton dossier).

* session d'examen de rattrapage pour les Etudiants inscrits en 85/86, concours d'entrée dans certaines Universités.

Octobre :

* la période d'accueil

* inscription pédagogique

* début des cours en amphithéâtre et des TD

* pot de rentrée organisé par l'Assosiation UNEF de ton UFR ou IUT.

* pense à ton inscription à la bibliothèque de ta fac.

Novembre :

* dispense d'assiduité pour les étudiants salariés

* élection au "conseil de résidence" des cités universitaires

* pas de vacances de la Toussaint en général.

Décembre :

* élections Universitaires (jusqu'en Mars). Tu votes pour élire tes représentants Etudiants aux différents conseils de l'université et de ton UFR.

* élection au CROUS: Tu votes à nouveau mais cette fois pour le conseil d'administration du Crous.

* vacances de 15 jours.

Janvier :

* dans certaines facs, il faut s'inscrire en janvier aux examens de juin

* déclaration d'impôt

* deuxième dépôt pour l'obtention d'un prêt d'honneur.

Février :

* partiels

* début du 2nd semestre

* retrait des dossiers d'admission en cité-U pour l'année 87/88

* vacances 8 jours (pas toujours)

Mars :

* retrait des dossiers de demande de parrainage au rectorat (renseigne-toi pour la date limite de dépôt).

* vacances 15 jours.

Avril :

* retrait des dossiers de demandes de bourses

Mai :

* fin Avril début Mai, 72ème congrès de l'UNEF

* 1er Mai : fête du travail

* fin Mai : début des examens

Juin :

* examens, session de juin

* inscription pour la session de septembre en cas d'échec.

la vie à la fac

LA VIE A LA FAC

Structures de l'Université

C'est en 1986 que la loi d'orientation a été votée ayant pour but de régir le fonctionnement de l'université. C'est avec cette loi qu'est née la participation des étudiants à la vie, à la gestion de l'université.

Car le rôle des structures de l'université c'est de gérer, d'organiser, de décider, tout ce qui fait la vie de l'université, notre vie d'étudiant ; cela va des crédits de fonctionnement comme le chauffage, aux modalités d'examens, aux matières enseignées. Alors, cela vaut le coup de savoir comment sont prises les décisions et comment nous pouvons intervenir.

Réforme des structures de l'université

La loi sur l'enseignement supérieur votée fin janvier 84 prévoit une réforme des formations qui a commencé à être mise en place à la rentrée 85 pour 1/3 des étudiants de premier cycle, cette loi prévoit également une transformation des structures des universités, de leur fonctionnement.

Mais pourquoi est-ce important de connaître le fonctionnement quand on arrive à l'université ?

Connaître le fonctionnement de la fac, c'est un peu connaître ses droits, ses possibilités d'intervention, de décision que l'on peut avoir ; en tant qu'étudiant c'est déjà avoir une idée de la porte à laquelle il faut frapper quand un problème se pose.

Connaître l'université, cela permet de se rendre compte très vite que seul, on est peu de choses, puisqu'en face de soi, existent des structures, des commissions, et qu'une expression collective a plus de poids qu'une expression individuelle.

Mais, encore faut-il savoir comment fonctionne l'université.

Les différentes catégories de gens qui font l'université

L'université, ce n'est pas seulement nous, les étudiants. C'est aussi les enseignants, les chercheurs, les enseignants ayant le statut de chercheurs, c'est-à-dire que parallèlement au fait de nous faire des cours, ils mènent une activité de recherche. Les A.T.O.S ce sont les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

Les conseils

Ils organisent et décident de la vie de l'université, il en existe maintenant trois :

- Le conseil d'administration ;
- le conseil des études et de la vie universitaire ;
- le conseil scientifique.

L'Université est organisée en UFR (unité de formation et de recherche). Une UFR correspond en général à une entité disciplinaire : droit, économie, lettres, communication...

Ce sont les disciplines enseignées qui ayant une finalité commune vont se regrouper pour faire partie de la même structure : UFR. L'UFR se matérialise par un conseil de l'UFR ou se retrouvent enseignant, étudiants, personnels A.T.O.S. Ensemble, ils vont organiser la vie de l'UFR :

- le contenu des cours ;
- l'accueil des étudiants ;
- l'entretien, le fonctionnement de la fac ;
- les modalités de contrôle des examens ;
- la répartition du budget alloué par l'université.

Les membres du conseil de l'UFR sont élus. Les étudiants élisent leurs représentants, les enseignants et les A.T.O.S de même.

L'ensemble des UFR se retrouve au sein du conseil d'administration de l'université, du conseil de la vie et des études, du conseil scientifique.

Le conseil d'administration de l'université (CA)

Il est présidé par un président dont le rôle est étendu par la loi de janvier 1984, ce président est élu par les membres des trois conseils.

Le conseil d'administration a les plus grands pouvoirs puisqu'il prend des décisions. Les membres de ce conseil votent les propositions, alors que les autres conseils élaborent des propositions qui seront soumises au CA. Le CA gère le budget, le répartit, donne les grandes orientations à l'université, discute et vote toutes les propositions faites par les autres conseils.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)

Son existence est remise en cause pourtant, c'est un nouveau conseil. Son pouvoir est limité du fait qu'il ne peut pas prendre toutes les décisions, il a un rôle consultatif, c'est lui qui fera des propositions sur :

- l'aide social ;
- la vie culturelle ;
- le contenu des formations ;
- la formation professionnelle.

Enfin tout ce qui concerne la vie à la fac et les études.

Le conseil scientifique

Il s'agit également d'un nouveau conseil qui travaillera sur les questions de la recherche. Pour la première fois, les étudiants de 3^e cycle peuvent y siéger et s'exprimer sur les questions universitaires.

Mais...

Il y a de grandes chances pour que cette loi de 1984 (ainsi que celle 1968) soit abrogée pour le 30 octobre alors qu'elle n'est pas encore entrée en application dans toutes les universités du fait que les mandarins s'opposaient à la tentative de démocratisation contenue dans cette loi.

Le CEVU aurait dû faire des propositions, garantir les libertés syndicales et politiques sur le campus, être consulté avant que le CA prenne les décisions ; en réalité, on lui a souvent soumis des propositions déjà votées en CA (budget,...) ; on lui a rarement fourni à l'avance les documents de travail sur lesquels il devait donner son avis.

L'enjeu de la participation étudiante

Connaître les structures de l'université, c'est connaître ses droits, les possibilités d'intervention dont nous pouvons disposer, et c'est l'enjeu de la participation des étudiants à la vie des conseils, aux prises de décisions.

Les élus étudiants sont présents à tous les niveaux :

- au conseil d'administration ;
- au conseil de la vie et des études ;
- au conseil scientifique ;
- aux conseils d'UFR ;
- dans les différentes commissions.

Les étudiants sont des administrateurs à part entière, ils ont les mêmes pouvoirs que les enseignants et les personnels. Ils sont élus pour deux ans.

Alors que les Elu(e)s étudiants ont encore beaucoup de travail pour démocratiser le fonctionnement des conseils, les projets du gouvernement tendent à les exclure des prises de décisions, à donner les pleins pouvoirs aux professeurs assistés de personnalités extérieures (sous contrôle accru du Ministère malgré "l'autonomie" prônée).

Les Elu(e)s "SOLIDARITE ETUDIANTE" de l'UNEF souhaitent remplir leur mandat en liaison avec les étudiants en établissant avec eux des propositions, des axes d'intervention voire un programme d'action. Afin de leur permettre d'être plus efficaces, il est important qu'un maximum d'étudiants participent aux élections et gardent le contact avec leurs élu(e)s (il y a toujours un local de l'UNEF sur le campus).

APPEL A ETRE CANDIDAT AUX ELECTIONS UNIVERSITAIRES

Dans ton lycée, tu étais délégué de classe (ou si tu ne l'étais pas cela t'intéresse de prendre part aux décisions, à la vie de ton UFR de ta filière) alors deviens élu "SOLIDARITE ETUDIANTE".

NOM.....PRENOM.....
 Adresse.....
 Université.....UFR.....

L'AIDE SOCIALE

Le système d'aide sociale, qu'elle soit directe (bourses, cité universitaire...) ou indirecte (restaurant universitaire...) est géré par les centres régionaux des oeuvres universitaires et sociales (CROUS) et par le centre national des oeuvres (CNO) à l'exception des bourses gérées directement par les rectorats.

Quelle que soit la forme, l'aide sociale est un élément déterminant pour la réussite des études, surtout pour les étudiants issus des milieux défavorisés.

Elle est également un atout pour le pays, car sans elle, la grande majorité ne pourrait pas suivre d'études.

Elle représente un investissement pour la formation des cadres, des techniciens, des ingénieurs, des chercheurs dont le pays a besoin.

Or, des orientations sont prises qui ne vont pas dans le sens de son développement pour mieux répondre aux besoins des étudiants.

Ainsi, l'aide sociale, dans son ensemble, se dégrade.

L'AIDE SOCIALE

Comme tu le constates l'aide sociale ne joue plus son rôle, elle est inadaptée. Elle ne permet plus d'assurer de bonnes conditions de vie et d'études aux étudiants et surtout à ceux qui viennent de milieux défavorisés :

- baisse du pouvoir d'achat des boursiers ;
- difficulté d'obtenir un logement ;
- hausse du prix du ticket du restaurant universitaire...

Si Monsieur DEVAQUET pense que ce système n'est pas assez solide, il ne fait aucune proposition pour l'améliorer : un peu partout on entend parler de privatisation.

Pour étudier dans de bonnes conditions, reconstruire un système d'aide sociale adapté à nos besoins, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes.

En effet, c'est par le rassemblement des étudiants que nous empêcherons toute nouvelle dégradation de l'aide sociale et que nous gagnerons des améliorations (rénovations des restaurants universitaires, des CU...)

LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE

Les prix des repas en augmentation constante et la qualité qui laisse à désirer font qu'il existe aujourd'hui une baisse de la fréquentation et une situation financière difficile.

Les propositions du ministère de l'Education nationale sont :

1. laisser une liberté de tarifs à ses CROUS et créer soit des chaînes à supplément, soit des brasseries, soit des fast food ;
2. donner la gestion d'un certain nombre de RU à des organismes privés et prendre un certain nombre de mesures pour "faire revenir les étudiants sur le campus" (cf animation) ;
3. d'augmenter le prix du ticket de RU à 9,50 F à la rentrée et même plus rapidement.

Pour améliorer nos restau-u nous proposons : de développer les restau-U, notamment en augmentant leur fréquentation, et pour cela :

1. garder le prix du repas tel qu'il est et instaurer un tarif réduit pour tous les repas servis les soirs et les week-ends pour tous les bénéficiaires des oeuvres ;
2. instaurer un tarif réduit sur les repas de midi au profit des étudiants boursiers ;
3. mettre en place des commissions restau-U qui veilleront à la diversité, à l'équilibre diététique et à la qualité des repas servis, ainsi qu'à l'organisation pratique des restau-U (horaire d'ouvertures, nombre de chaînes...) ;
4. investir dans la qualité des repas et la rénovation des restau-U et non pas dans des systèmes (brasseries, fast-food) qui ne correspondent pas à nos besoins.

LE LOGEMENT ETUDIANT

106000 chambres en cité-U pour plus d'un million d'étudiants, 9m2 pour un prix d'hôtel dans des bâtiments qui vieillissent.

Des milliers d'étudiants sans logement au mois d'octobre (il étaient 3000 à Toulouse l'an dernier).

Et le ministère propose :

- d'arrêter la construction de nouvelles cité-U ;
- de laisser la gestion de certaines cités à des organismes privés ;
- de passer des contacts avec les sociétés HLM pour qu'elles acceptent des étudiants.

Assez de logements chers, petits et insalubres

Nous proposons :

1. de rénover les cités existantes et d'augmenter les crédits de maintenance ;
2. de donner de réels pouvoirs aux conseils de résidences pour toutes les décisions concernant la cité (loyers, aménagements, gestion, crédits culturels ...) ;
3. d'intervenir auprès des municipalités et de la population pour recenser les logements vides en ville ;
4. d'utiliser tous les terrains, propriétés de l'Etat sur le campus ou à proximité, pour construire des logements sociaux pour les étudiants ;
5. d'organiser l'information dans les lycées sur les conditions d'admissions en cités-U (notamment les délais) ainsi que sur toutes les autres possibilités d'hébergement.

LES BOURSES

Un nombre de boursiers insuffisant et le développement du salariat étudiant qui vont de pair avec l'augmentation de l'échec et de l'abandon.

Un montant des bourses largement inférieur au budget-type d'un étudiant et qui ne permet pas de prendre en compte tous les aspects de la vie de l'étudiant..

Et le ministère de l'Éducation nationale propose d'augmenter les droits d'inscription pour augmenter le nombre de boursiers et le taux des bourses.

Faire payer Pierre pour habiller Paul, ça ne paie pas !

Nous proposons :

1. d'augmenter le nombre de boursiers : 20 % des étudiants semble souhaitable ;
2. d'augmenter le taux des bourses et d'aligner le dernier échelon sur le montant du budget-type de l'étudiant ;
3. de mensualiser les bourses (payées par trimestre actuellement avec le 1er terme en novembre-décembre) ;
4. de donner la gestion des bourses aux CROUS (rectorat actuellement) car ce sont eux qui connaissent le mieux les étudiants et leurs besoins surtout en matière d'aide sociale.

La santé

Un domaine de plus en plus négligé par les étudiants notamment pour les soins dentaires et oculaires au prix de lourdes conséquences parfois.

Un phénomène de démutualisation qui va de pair avec l'augmentation constante du prix des cotisations, notamment celle de la MNEF.

Des centres de médecine préventive inadaptées et sous-utilisés.

Mal se soigner, c'est mal étudier

Nous proposons :

1. de créer davantage de liens entre les œuvres universitaires et les MPU notamment par l'intermédiaire des assistantes sociales ;
2. d'impliquer les étudiants dans la gestion et le fonctionnement des MPU par le biais des conseils vie des études ;
3. de favoriser l'accès à la mutuelle, et pour cela que les œuvres prennent en charges la cotisation mutualiste MNEF pour les boursiers ;
4. de favoriser le développement de la MNEF, patrimoine important pour les étudiants de France.

L'EMPLOI - LES STAGES - L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le service liaison étudiants entreprises (SLEE), un service avec un peu de moyens et qui se borne à collecter des adresses.

Pour un SLEE intégré à nos études

Nous proposons :

1. que le SLEE, par des contacts privilégiés avec les entreprises, facilite les stages de formation intégrés aux études ;
2. que les œuvres universitaires jouent un rôle nouveau d'aide aux étudiants en quête d'un premier emploi ;
3. de mettre en place un véritable service emploi qui permette à chaque étudiant de trouver des emplois pendant leur études

correspondant à leur qualification et leur permettant de poursuivre leurs études.

LES TRANSPORTS

Des campus souvent excentrés et des tarifs de transport en commun élevés

Des transports moins chers, mieux adaptés

Nous proposons :

1. que des rapports directs et étroits soient établis entre les conseils vie des études, les CROUS et les sociétés de transports afin d'étudier les horaires, dessertes, correspondances...;
2. d'inciter à la mise en service dans chaque ville universitaire de cartes d'abonnement à tarifs réduits pour les étudiants, style "carte orange" à Paris ;
3. que la moitié du prix des transports soit prise en charge par les CROUS pour les étudiants boursiers.

L'ANIMATION

Des universités véritables déserts culturels, et le ministère de l'Éducation Nationale propose là encore de privilégier les privés.

Des cinémas Gaumont sur les campus, ce n'est pas de l'animation !

Nous proposons :

1. de créer dans toutes les universités des associations culturelles sous le contrôle du conseil de la vie & des études et financées conjointement par les CROUS et les universités ;
2. par ce biais, de permettre une ouverture de l'université sur la vie, la région... et d'en faire un lieu privilégié de promotion de toutes les formes de culture et de communication ;
3. de permettre la création de clubs gérés par les étudiants (photos, micro-info, ciné-club...).

L'ACCUEIL

Actuellement s'inscrire à l'université relève plus de la course d'obstacle que d'un parcours fléché.

Un bon départ pour de bonnes études

Nous proposons :

1. que les CROUS organisent des réunions d'information dans les lycées pour faciliter l'intégration des nouveaux bacheliers dans le milieu universitaire et les informer notamment sur les aides qu'ils peuvent avoir pour poursuivre leurs études (bourses, chambres en cités...) ;
2. que les CROUS contribuent à une meilleure organisation des inscriptions notamment en région parisienne et que l'obtention de la carte de bénéficiaire du CROUS soit facilitée ;

3. que les commissions chargées d'étudier les demandes d'exonération des droits d'inscription se tiennent dans les jours qui suivent l'inscription pour que les remboursements aient lieu dans les plus brefs délais ;
4. que les campagnes particulières aient lieu lors de la rentrée sur les conditions d'utilisation des différents services du CROUS.

Sans les oeuvres universitaires, bon nombre d'entre nous ne pourrait pas continuer leurs études. Et pourtant il y a nécessité de les transformer, de les adapter à l'université de 1985 et aux

besoins nouveaux des étudiants. Cette année, les élections des délégués étudiants au conseil d'administration des CROUS peuvent être un moment important autour des candidats UNEF-FRUF-UGE, pour peser en faveur de ces propositions, pour gagner leurs applications CROUS par CROUS. C'est en votant massivement, en participant massivement à la gestion et au fonctionnement des oeuvres, que nous gagnerons des oeuvres plus proches de notre vie quotidienne, qui répondent mieux à nos besoins. Alors, à nous de jouer !

OEUVRES ET ETUDIANTS ETRANGERS

Les étudiants étrangers, plus encore que les français, sont confrontés à des problèmes de revenus, de logement, de couverture médicale et sociale, problèmes des familles des étudiants...

Le service d'accueil pour les étudiants étrangers du CROUS s'occupe d'une façon qu'il faudrait développer de l'information pour ces futurs étudiants.

Les étudiants étrangers représentent 17 % des résidents en cité-U. Pour les autres de graves problèmes de logement se posent liés en partie aux garanties de location qui sont demandées et au faible parc de location dans les grandes villes universitaires.

On estime à 60000 le nombre d'étudiants étrangers ne bénéficiant pas de la sécurité sociale.

Pour un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers
Nous proposons :

1. que les services des oeuvres simplifient et facilitent les démarches des étudiants étrangers pour l'obtention de titre de séjour et de logement ;
2. qu'un logement en cité-U soit offert aux étudiants pour leur première année en France et que les oeuvres facilitent ensuite l'accession à un logement HLM ou autre.
3. que les étudiants boursiers bénéficient des mêmes droits que les boursiers français ;
4. que les oeuvres interviennent pour faciliter l'accès à la sécurité sociale de plus d'étudiants et que l'âge limite de 26 ans soit repoussé étant donné le vieillissement de la population étrangère dans nos universités (cf pages spéciales "étudiants étrangers").

LA SANTE DES ETUDIANTS

"Les jeunes ne sont jamais malades". Vite dit ! car les difficultés financières pour certains, la vie morose des cités-U, la nourriture des restau-U, le train de vie effréné des étudiants salariés, tout cela ne favorise pas un bon équilibre physique et psychique.

Alors, l'accès à la santé : suivez le guide !

L'inscription : les formalités nécessaires

La sécurité sociale étudiante

Jusqu'à l'âge de 20 ans, les jeunes qui poursuivent leur études sont couverts par la caisse de Sécurité Sociale de leurs parents. Passé 20 ans, ou dès que l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les enfants de commerçants ou artisans, c'est le régime de Sécurité sociale spécial pour les étudiants qui prend le relais.

L'étudiant devient lui-même assuré social, le régime est obligatoire et se renouvelle tous les ans. La cotisation annuelle prévue symbolique à sa création passe à 640 Frs (450 Frs l'an dernier), en matière de symbole on a vu mieux ! D'autant que cette augmentation de 190 Frs s'ajoute à celle de 120 Frs des droits d'inscription qui se règlent en même temps !...

Il faut savoir que la hausse de la cotisation de la sécurité sociale étudiante qu'on nous impose cette année, est due en grande partie à la décision du gouvernement Fabius, (prorogé par celui de Chirac) de retirer la contribution annuelle de l'état (31 milliards de centimes) du financement de la sécurité sociale étudiante. Ceci a été voté à l'assemblée nationale le 29 octobre, lors de la séance sur le budget de l'enseignement supérieur, quasiment dans l'anonymat ; or c'est un fait historique, sans précédent que l'état se désengage financièrement aussi nettement d'une de ses missions essentielles : assurer la formation des futurs cadres du pays ? C'est nous, les étudiants qui sommes ainsi contraints (de gré ou de force) de payer les conséquences de ce désengagement de l'état. Combien d'étudiants pourront s'inscrire à ce prix ? Et s'ils concèdent le sacrifice que cela représente, combien pourront prendre une mutuelle pour bénéficier d'une couverture complète de leur frais de soins ? C'est cela, la mise en place concrète d'une université à 2 vitesses où d'un côté, on trouvera la minorité d'étudiants ayant les moyens d'acquiescer l'ensemble de ces frais et qui pourront tomber malades sans que cela nuise à leurs études, et de l'autre ceux qui seront obligés de se contenter d'une couverture sociale précaire (pas de mutuelle ou garantie minimale), et qui en auront pour leurs frais en cas de maladie, sans parler de ceux qui auront bien souvent le choix douloureux à faire entre le dentiste et l'achat d'un bouquin.

Les mutuelles

Mais être bien couvert ça implique de choisir une mutuelle.

1. les mutuelles des parents. Dans un certain nombre de cas les étudiants peuvent bénéficier à un tarif préférentiel, des services de la mutuelle de leurs parents (MGEN, mutuelle des cheminots...), les prestations sont souvent intéressantes : renseigne-toi !

2. Les Smer : sociétés mutualistes étudiantes régionales. (Smerep, Smeso, ect. Créées en 1970 pour concurrencer la MNEF dans le but de diviser le mouvement mutualiste étudiant, ce sont des mutuelles privées dont la gestion est opaque.

3. la MNEF : (mutuelle nationale des étudiants de France) créée en 1848 par l'UNEF pour gérer le régime étudiant, elle a développé ses activités mutualistes en faveur des étudiants, parallèlement à la gestion de la sécurité sociale étudiante.

Mais trop d'intérêts partisans, des mauvais choix en matière de gestion, l'absence de démocratie ont amené la mutuelle à prendre une orientation où l'accès à la santé était une option minimale.

Pour la 2ème année consécutive la direction nationale de la MNEF a pris la responsabilité (sans consultation des étudiants) d'instaurer une double cotisation. Pour les uns 60F (couverture minimale) et 850 Frs (remboursement à 100 %), pour les autres. Cette mesure est en contradiction avec les statuts de la mutuelle qui reconnaissait la cotisation unique comme la forme de la solidarité nécessaire pour permettre l'accès à la santé de tous les étudiants. Le besoin de créer et

développer des oeuvres mutualistes : centre de santé, bureau d'aide psychologique universitaire, centre d'orthogénie, de contraception, soins infirmiers, cabinet dentaire se fait d'autant plus sentir que bien des campus sont vides de structures de soins.

Soucieuse du développement de la MNEF et de la mutualisation du plus grand nombre d'étudiants, l'UNEF fait les propositions suivantes :

- retour à la cotisation unique ;
- renboursement de la cotisation mutualiste pour les boursiers et les résidents ;

- possibilité de paiement mensuel (par prélèvement automatique par exemple) de la cotisation MNEF.

A l'heure où un grand nombre d'étudiants choisissent de ne pas prendre de mutuelle, où les tarifs des droits d'inscription à l'université, de la sécurité sociale étudiante, des cotisations mutualistes augmentent, ces mesures permettraient de donner l'accès à la santé à tous.

N.B. : Les étudiants salariés effectuant plus de 200 heures de travail par trimestre sont affiliés au régime général de la sécurité sociale. Ils peuvent demander que leur dossier soit géré par la MNEF ce qui permet une seule opération de remboursement (MNEF + Sécurité sociale).

être étudiant

LES EXAMENS

Le moment des examens conditionne notre vie à l'université. Mais, le taux de réussite n'y est pas toujours très élevé. Aujourd'hui, les examens tiennent plus de la course d'obstacles que de la formation.

La sélection qui se met en place n'est pas bête et méchante mais répond bien à une logique d'aggravation de l'échec et de l'abandon. Elle ne sert pas du tout à l'amélioration de la qualité de nos formations. Le saccage aux examens ne sert qu'à dégraisser les effectifs et n'a aucun contenu pédagogique.

Bien souvent, le résultat des examens est conditionné par le nombre de places dans l'année supérieure.

C'est pourquoi, chaque fois que nous sommes victimes de saccages flagrants, il faut réagir contre cette injustice et se rassembler contre, pour défendre notre droit aux études.

ATTENTION, quels que soient tes états d'âme, même si tu hésites à poursuivre tes études, ou si tu souhaites te ré-

orienter, **TU DOIS T'INSCRIRE**, car, si tu ne le fais pas dans les délais, tu n'auras plus le choix, tu seras **EXCLU DE FAIT**.

LES MODALITES DE CONTROLE

Il existe 2 modalités de contrôle :

Le contrôle continu, tu es noté tout au long de l'année, en principe de manière régulière. Ce contrôle intervient dans la note finale.

Cette note finale est un amalgame des partiels (en général, ils ont lieu en Février pour la première partie et en Juin pour la seconde partie), du contrôle continu. Chacun étant affecté d'un certain coefficient.

L'examen final, en général en Juin, sous forme d'écrits ou d'oraux. Il est souvent choisi par les étudiants salariés.

LE SERVICE NATIONAL

Sur le service national, tous les renseignements peuvent être demandés au bureau du service national. De même que les demandes d'appel avancé, de report (sauf report initial), de dispense. Tu dois y signaler tes changements d'adresse, tes nouvelles qualifications (scolaires, sportives ou autres comme le permis de conduire), ta situation de famille. Les appels ont lieu au début de chaque mois pair.

Quels sont les reports auxquels tu as droit ?

Le report initial

Accordé de droit sur demande à faire à la mairie lors du recensement. Incorporation avec la première fraction après l'anniversaire de tes 22 ans.

Le report supplémentaire (1an)

Accordé pour achever un cycle d'enseignement universitaire se présenter à un concours ou si ta situation familiale s'est brusquement aggravée.

Demande à adresser au BNS :

- pour études avant le 1er août de l'année civile de tes 22 ans.

Le brevet de préparation militaire te permet de partir à 24 ans au lieu 23. Le brevet de préparation militaire supérieure te permet de partir à 25 ans au lieu de 23 ans.

Mais désormais l'accès aux préparations militaires est limité par la réussite d'un concours.

Le report spécial

- Art. 19 du service national.

Pour les candidats retenus pour l'aide technique, la coopération, un poste scientifique du contingent. Il permet le report de l'incorporation jusqu'au 31 décembre de l'année des 25 ans.

Tu peux prolonger ton service national jusqu'à 36 mois : tu es "volontaire pour un service long". Dans les deux cas, avec ton BSN.

OBJECTION

Durée du service national : 24 mois.

Employer les demandes à la direction centrale du service national, 8, rue Hyppolyte Bottier, 60209 Compiègne Cedex.

- Art. 110.

Attribué de droit aux jeunes gens ayant entamé des études médicales, pharmaceutiques, dentaires ou vétérinaires avant le 31 décembre de l'année civile des 27 ans.

Contrôle annuel de la poursuite des études concernées. Possibilité de prolongement jusqu'à 29 ans dans certaines spécialités.

Durée du service national : 12 mois. Cadres : PMS-FOR.

VSL-VAA

Tu peux faire ton service national avant d'entamer tes études. Tu es alors "volontaire pour un appel avancé".

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Première inscription dans une université française

Les étrangers souhaitant une première inscription en premier cycle en France doivent suivre une longue démarche appelée demande d'inscription préalable. Un dossier doit être retiré avant le 15 janvier de l'année précédant l'inscription auprès des services culturels de l'ambassade de France du pays d'origine (éventuellement par correspondance). Ce dossier doit être retourné avant le 1er février avec choix de deux universités. Par la suite, la procédure suit son cours selon le déroulement suivant.

Calendrier des démarches à effectuer

Entre le 1er décembre et le 15 janvier : retirer le formulaire auprès du service (ou le demander par correspondance en langue française). Si le candidat réside en France, ce formulaire ne pourra être délivré par une université qu'au vu du permis de séjour requis. Si tu n'en possèdes pas, demande le dossier par correspondance à l'ambassade de France de ton pays.

Avant le 1er février : remettre le formulaire dûment rempli au service qui l'a délivré, justifier des titres requis. Un récépissé sera remis (formulaire F).

Avant le 1er mars : à la date de convocation (formulaire E), passer l'examen de français si le candidat n'en est pas dispensé.

Avant le 15 mars : le dossier est transmis à la première université demandée. La première université fait connaître sa réponse (formulaire C). En cas de refus, elle transmet elle-même le dossier à la deuxième université.

Avant le 15 mai : la deuxième université communique sa décision (formulaire D). En cas de refus, elle y joint les notes obtenues à l'examen (elle conserve le dossier). En cas de réponse favorable, envoyer par retour du courrier une lettre de confirmation.

Avant le 10 juillet : en cas de double refus, le candidat pourra adresser une demande au ministère de l'Éducation nationale, 75732 Paris Cedex 15, en vue d'une autre affectation.

Avant le 15 septembre : le ministre fait connaître la réponse donnée à la demande du candidat.

N.B. : pour tous les délais prescrits, le timbre de la poste fera foi.

Les étrangers titulaires d'une carte de séjour peuvent directement retirer leur dossier selon la même procédure, auprès de l'université de leur choix.

Tu ne peux choisir une université de la région parisienne que si ton père, mère, frère ou sœur réside à Paris et prend en charge ton hébergement ou si tu y as déjà un travail. Il faut

alors joindre au dossier les pièces justificatives ainsi qu'une demande de dérogation à la "régionalisation".

Les étudiants n'ayant pu suivre la procédure ou n'ayant pas été acceptés peuvent déposer une demande de dérogation argumentée auprès d'un président d'université.

Sont dispensés de cette procédure les étudiants candidats à un 2e ou 3e cycle et les titulaires d'un bac français.

L'examen de français

Il a pour but d'évaluer la capacité de l'étudiant à suivre les cours, et est organisé vers le mois de février. Il peut aboutir à un refus d'inscription ou à une inscription sous réserve que l'étudiant suive des cours de soutien en français.

L'examen comporte une épreuve "technique" selon les études choisies : lettres, sciences, droit-économie...

Sont dispensés de cet examen les titulaires d'un diplôme équivalent au bac dont la majeure partie des épreuves se déroule en français, les boursiers du gouvernement français et les étudiants venus dans le cadre d'accords intergouvernementaux.

Dans certaines universités, l'UNEF a obtenu que soit organisée une seconde session d'examens, vers le mois de septembre.

Bourses

Les étrangers peuvent solliciter une bourse du gouvernement français auprès du ministère des Relations extérieures. Les étrangers dont les parents résident depuis plus de deux ans en France ont droit à une bourse dans les mêmes conditions que les étudiants français.

L'entrée en France et la demande d'un titre de séjour

L'entrée en France est généralement soumise à un visa de séjour à titre étudiant (exception faite de certains pays pour lesquels un triptique remis à la frontière du pays d'origine doit être rempli et tamponné lors de l'entrée en France).

Pour obtenir sa carte de séjour, l'étudiant doit -dans les trois mois suivant son entrée en France- prouver à la préfecture son inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur et justifier des moyens suffisants d'existence (actuellement 1800F par mois). Pour prouver ces moyens, l'étudiant peut présenter des prises en charge par un proche (avec fiche de paie à l'appui), des attestations de bourse, relevés de compte bancaire... La préfecture doit tenir compte des facilités telles que l'hébergement assuré chez un parent...

Conditions de travail

Bien des étudiants étrangers ont besoin de travailler pour financer leurs études. Mais ce n'est pas chose facile, la circulaire Massot (octobre 1984) venant aggraver la réglementation déjà draconienne. Les étudiants étrangers n'ont

pas le droit de travailler au cours de leur première année de séjour en France à titre d'étudiants, "puisque'ils ont dû prouver qu'ils avaient les ressources nécessaires pour obtenir leur carte de séjour", par la suite, il est possible d'obtenir une "autorisation de travail temporaire" auprès de la direction départementale du travail, valable au maximum 6 mois mais renouvelable. L'intéressé devra fournir à l'appui de sa demande les pièces suivantes :

- une carte de séjour;
- un engagement de travail précisant la profession, le salaire et les conditions de travail (toujours très difficile à obtenir);
- une demande de l'intéressé justifiant sa demande;
- la carte d'étudiant.

Cette autorisation peut également être délivrée sous certaines conditions au conjoint de l'étudiant.

Il est également possible d'obtenir une autorisation de travailler pendant les vacances universitaires (maximum 3 mois).

La circulaire Massot avait instauré des conditions supplémentaires et notamment un contrôle par l'inspecteur du travail des résultats des examens. Là encore, l'UNEF a obtenu la promesse d'un assouplissement de la réglementation qui devrait se produire prochainement.

La Sécurité sociale étudiante

L'inscription au régime de Sécurité sociale est obligatoire pour tous les étudiants étrangers et couvre leurs conjoints et enfants à charge.

Comme pour les étudiants français, les mutuelles assurent le service des prestations.

Conditions à remplir pour l'inscription :

1. être originaire d'un pays ayant signé une convention avec la France;
2. conditions d'inscriptions dans un établissement supérieur et de succès aux examens égales à celles des étudiants français;
3. l'âge maximum est fixé à 30 ans, 35 ans pour les étudiants en 3e cycle;
4. pour les boursiers du gouvernement français, avoir une allocation mensuelle de ce gouvernement ou d'un autre sur la base d'un accord.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, il faut contracter une assurance privée.

Le logement en cité universitaire

Vu les difficultés de logement qu'affrontent les étudiants, ils sollicitent de plus en plus de chambres en cité universitaire. L'UNEF, avec la fédération des résidents universitaires de France (FRUF) n'a cessé de se battre pour que le logement ne soit plus un handicap pour le bon déroulement des études.

Pour obtenir une chambre universitaire, l'étudiant doit solliciter un dossier auprès du Crous au courant du mois de janvier, dossier comprenant :

- prise en charge;
- attestation de bourse;
- dernier diplôme;

- caution solidaire de l'ambassade.

L'âge limite est de 35 ans, le dossier doit être retourné au Crous avant le 31 mars.

En cas de problème, n'hésite pas à contacter les responsables Unef de ton université ou à appeler le (1) 42.81.33.11.

ACCUEIL : DU REVE A LA REALITE

Mis à part quelques chanceux qui sont admis à suivre les études de leur choix dans leur pays d'origine, les jeunes bacheliers marocains n'ont plus qu'à tenter leur chances à l'étranger; ils ont pris la précaution de faire une demande d'inscription préalable...

Je passe sur le problème de l'obtention de la bourse qui est une autre paire de manches.

Enfin, supposons que la machine a bien fonctionné dans tous les détails de ses rouages complexes.

On arrive au pays des merveilles : gare de Rennes. Première constatation : personne ne vous attend contrairement à ce que l'on vous fait croire ; renseignement pris, direction cité-U, cela semble logique, non ? Et bien non ! il faut aller au CROUS c'est logique aussi...

Au CROUS : désolé, il fallait faire un dossier de demande d'admission.

-Mais je ne savais pas moi, que j'allais venir ici, comment voulez-vous...?

Au bout d'une longue négociation, on vous demande de préparer votre dossier : inscription, photos, caution... au mieux une journée pour ce boulot ; après vous êtes bon pour attendre la décision de la commission du CROUS qui sera prise au mieux dans quinze jours.

Heureusement que vous avez rencontré un compatriote qui vous loge clandestinement dans sa chambre en cité-U et vous aide un peu dans tous ça.

Vous constaterez vite que la somme que vous avez apportée avec vous ne suffira jamais à régler les frais d'inscription, chambre, bouffe... en attendant "la bourse qui n'arrive toujours pas". Il faut économiser. Difficile, même en ne mangeant qu'une fois par jour on est au dessus du SMIC marocain (550 F).

La bourse est enfin arrivée. Son montant est inférieur à 1000 F et elle est versée trimestriellement. Je vous laisse imaginer la belle vie avec ça...

BERNOUSSI Mohamed

Étudiant marocain de Rennes.

Interview sur les examens :

Incroyable mais vrai ! 2,5 de moyenne aux partiels de Droit et Sciences Économiques à l'Université Paris XIII, à croire que notre enseignant avait un cours qui n'était pas tout à fait au niveau de la première année. Eh bien non ! Il paraît que le cours était d'une qualité exceptionnelle. Alors, si ce n'était pas le cours, ça ne pouvait être que les étudiants. 50 zéros, près d'une centaine de notes entre 0,5 et 2, c'était trop gros pour être honnête. Eh bien oui, c'était malhonnête ! Un saccage, histoire de faire baisser la moyenne de 300 étudiants. Pourquoi ? Tout simplement parce que certains enseignants avaient pris la décision de dévaloriser notre formation et de maintenir un taux d'échec et d'abandon de plus de 60 %. Le scénario était bien préparé, mis à part une petite erreur, ou plutôt un oubli, ces messieurs avaient oublié que nous n'étions pas des pions sur un échiquier. La goutte d'eau avait fait déborder le vase, nous avions trop de choses à dire sur les conditions de contrôle, la volonté d'agir nous animait tous. Le

cours suivant, notre Association (U.N.E.F.) de l'amphi expose les différents problèmes et nous appelent à une Assemblée Générale avant que le cours commence. Le moment était venu de faire comprendre aux enseignants que notre avenir était en jeu. Les propositions sont nombreuses. Il faut la double correction, il faut l'anonymat des copies, il faut des polys de cours, il faut que le partiel de Droit devienne optionnel ou bien alors soit corrigé à nouveau (honnêtement cette fois). Les étudiants au pré-jury d'examen, etc. Les idées ne nous manquent pas, en tout cas une chose était sûre, plus question d'accepter les saccages. Il faut faire une pétition, constituer une délégation, tout cela c'est possible avec notre association. Alors on vote ! tous les bras levés pour dire non aux saccages, oui à nos propositions, oui à l'action ! Ça va vite, les enseignants commencent à reculer, déjà nous obtenons des garanties. Les étudiants ne sont pas des pions, une belle démonstration en a été faite. Avec leur association (U.N.E.F.) de l'amphi les étudiants ont décidé d'avoir le droit de regard et d'action sur leur avenir, n'est-ce pas une illustration nette de notre volonté de réussir ?

droits de l'homme

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) est l'un des principaux mouvements anti-racistes de France. Ayant une même conception des problèmes du racisme et de la solidarité internationale, l'UNEF et le MRAP ont mené de nombreuses batailles communes en organisant des journées anti-apartheid, des manifestations contre le racisme ou en aidant concrètement des personnes victimes de discriminations.

Le racisme existe parfois dans les universités et doit être de toutes façons, une préoccupation constante des étudiants. C'est pourquoi nous ouvrons ici nos colonnes au MRAP.

La France est-elle un pays raciste ?

Poser ainsi la question, c'est se condamner à des bavardages sans fin. Et la controverse sera stérile, qui suivra le oui ou le non. Car ces réponses correspondent le plus souvent des appréciations subjectives marquées par des approches différentes.

En fait, il s'agit peut-être d'une fausse question, bien que beaucoup de ceux qui vivent ici soient enclins à la poser en ces termes. Car c'est considérer la France comme un corps organique, une unité constituée, qui devra être ainsi de toute éternité.

On enseigne de cette façon leur pays aux jeunes français, en leur présentant une histoire mettant une volonté au service d'une fatalité qui menait, de toute façon, et quelles qu'eussent été les péripéties, à la nation française. Mais faire ainsi, c'est mettre de côté, au profit d'idées abstraites, les réalités de ce pays, qui est un pays comme les autres, riche d'une extrême diversité, de traditions variées et contradictoires.

Les arguments qui peuvent être échangés sur le sujet ne feraient que l'illustrer : comme partout ailleurs, les individus, les groupes et les peuples qui se sont réunis dans le cadre de l'Etat français (par suite d'une volonté politique qui s'est peu à peu formée pour devenir commune à beaucoup, à un certain moment) ont montré qu'ils étaient, comme ailleurs, capables du meilleur comme du pire.

Comme ailleurs, la méfiance à l'égard de l'autre, de celui qui n'est pas comme on est, est allée jusqu'à la haine, la violence ou le meurtre. Les persécutions contre les juifs, les tziganes, ont marqué le millénaire durant lequel ont estimé communément que s'est formé l'Etat français. Mais ces persécutions varient selon les lieux et les temps et elles suscitent des oppositions vigoureuses, et souvent victorieuses.

L'affaire Dreyfus montre la force qu'ont pu avoir, à la fin du XIX^{ème} siècle, les courants racistes et nationalistes, mais aussi la capacité de riposte des forces démocratiques et progressistes.

Rôle et action du Mouvement contre le racisme et pour l'Amitié entre les peuples.

C'est dans la ligne de ces dernières que s'est situé le MRAP, de ses origines à maintenant. Créé en 1949 par des militants du Mouvement National contre le racisme (qui, dès 1942, avait

pris part à la résistance contre l'occupant nazi et contre ses complices du régime de Vichy), le MRAP participa à l'action des forces démocratiques contre la politique coloniale des gouvernements français et les graves violations des droits de l'homme qui l'accompagnaient.

En même temps, comme tous les pays d'Europe de l'Ouest, la France connaissait un rapide essor économique et pour y faire face, le patronat et les gouvernements encourageaient la venue des travailleurs étrangers.

Avec la guerre de 14/18, commença l'immigration venue des colonies françaises d'Afrique et d'Asie, immigration qui se renforça après la guerre de 1939/45. La colonisation avait contribué à créer et à justifier le racisme à l'égard des peuples colonisés : le racisme couvrait les actes des colonisateurs. Or, la résistance des peuples colonisés culmine et l'emporte au moment même où nombre de leurs représentants vont travailler dans les métropoles coloniales, et polarisent ainsi contre eux les haines suscitées par les luttes d'indépendance.

Dans la suite de sa participation aux luttes pour la liberté des peuples et le respect des droits de l'homme, le MRAP apportait sa contribution à la défense des droits des immigrés. C'est sur ces objectifs, et en particulier le droit à un logement décent, que le MRAP plaçait la première journée internationale contre le racisme, en Mars 68.

Les luttes qui aboutirent, dans les années 70, à la disparition des bidonvilles présents dans les banlieues ouvrières des grandes villes, ne cessent pas contre les autres situations et structures génératrices de racisme : la concentration dans les ghettos, l'insuffisance des équipements sociaux, l'inadaptation de l'école à des usagers nouveaux et à des situations inédites en rapide changement, etc...

La loi antiraciste de 1972

La loi contre le racisme a été l'un des résultats de ces luttes : il a fallu treize ans d'efforts pour que les propositions que le MRAP avançait aboutissent à une loi applicable depuis le 1^{er} Juillet 1972 qui punit la provocation "à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée..." ; la diffamation, l'injure, le refus d'un droit, d'un bien, d'un service, d'un emploi ou d'un logement sont condamnés dans les mêmes circonstances.

Le livre publié en avril 1984 par le MRAP ("Chronique du flagrant racisme" Editions La Découverte) donne le mode d'emploi de cette loi, et des exemples de son utilisation.

Il indique en particulier : "Toute personne qui est victime d'une discrimination qui a eu l'occasion de la constater, qui a lu un article, un tract, une affiche raciste, si elle hésite sur la conduite à suivre, peut s'en ouvrir au MRAP (89, rue d'Obrempf, 75011 Paris) ou à toute autre organisation... dont les militants, les permanents, les avocats peuvent donner des conseils adaptés au cas d'espèce."

C'est un des aspects importants de notre activité. En même temps que le MRAP continue à chercher le rassemblement de tous pour des actions visant à instaurer une société ouverte aux différences, il combat au quotidien toutes les manifestations de racisme. Une loi ne peut vivre que si tous les hommes ont à cœur de lui faire jouer le rôle pour lequel elle a été conçue.

Chacun peut y aider.

J.P. BARLIER
Secrétaire National du MRAP

LES QUESTIONS INTERNATIONALES

C'est un domaine auquel l'UNEF s'intéresse de près ce qui se traduit dans les faits par de multiples initiatives avec les étudiants car comment étudier aujourd'hui dans une université sans porter un regard critique sur l'actualité internationale, sans être poussé par la volonté de développer des solidarités vitales pour certains pays opprimés ?

Ainsi, c'est cette notion de solidarité qui est au cœur de notre démarche sur les questions internationales et qui nous fait rassembler chaque année des milliers d'étudiants.

Cette année, deux questions nous apparaissent primordiales :

- L'Afrique du Sud et le régime d'Apartheid qui assassine chaque jour des dizaines d'adultes et d'enfants simplement parce qu'il sont noirs, et de plus en plus chaque jour depuis que l'état d'urgence a été instauré.

C'est tout ce système d'oppression de la population noire d'Afrique du Sud, réduite à l'esclavage par la minorité blanche que nous condamnons.

- Le régime de dictature de Pinochet au Chili et la lutte du peuple en passe de triompher du fascisme. En effet, la lutte s'intensifie aujourd'hui au Chili contre le régime fasciste du vieux général Pinochet. Nombreux sont ceux qui ont payé de leur vie leur opposition et leur lutte contre le régime de Pinochet et contre ceux qui le soutiennent ; nous n'en sommes que plus déterminés, nous qui ne risquons pas notre vie, à montrer que nous n'accepterons jamais cela ni pour nous ni pour d'autres.

L'UNEF adresse au peuple chilien un message de solidarité pour que sa lutte acharnée abatte enfin le fascisme.

A Florence, du 26 au 28 Juin, s'est tenue une conférence sur ce thème à laquelle participait l'UNEF ; aucune occasion ne sera laissée de côté si elle nous permet de réaffirmer en paroles et en actes notre solidarité avec ce peuple.

REVUE DE PRESSE

Depuis de longues années, notre droit aux études est remis en cause. Les étudiants sont confinés à un rôle passif. Tout est mis en œuvre pour faire de l'Université française l'université de la sélection et de l'arbitraire : augmentation des droits d'inscription de 272% en 5 ans ; désengagement continu de l'État ; remise en cause des diplômes nationaux ; atteinte à la Sécurité Sociale Étudiante...

On veut faire de nous de simples spectateurs qui n'ont pas leur mot à dire sur l'état de l'université. La situation est donc grave, mais les étudiants et l'UNEF se battent pour une autre université.

Voici une liste non exhaustive de ce qui s'est passé les deux derniers mois dans les universités françaises :

le traditionnel
15/5/86
Les étudiants grognent

Plusieurs centaines d'étudiants ont défilé hier après-midi, dans les grandes artères de Marseille depuis la faculté Saint-Charles. Leurs revendications étaient en lettres rouges sur de larges banderoles blanches et scandées en rythme par les participants : pas de privatisation des Universités, pas de sélection, piège à 'C', pas de suppression des diplômes nationaux...

Ce mouvement de grogne étudiante a certainement surpris les marseillais. Aucun mot d'ordre n'avait été lancé auparavant, et la circulation dans le centre-ville a été quelque peu perturbée. Avec l'arrivée des beaux jours, les manifestations d'étudiants reflourissent et cette fin de trimestre pourrait bien réserver quelques surprises.

ÉDUCATION/MANIFESTATION

Non aux « facs poubelles »

Un millier d'étudiants ont manifesté leur mécontentement hier après-midi à Bordeaux : ils s'inquiètent de certains projets de réforme et refusent de payer plus pour s'inscrire à l'Université

Il y a longtemps qu'on n'avait pas vu une manifestation étudiante de cette ampleur à Bordeaux. Mais hier, sur le coup de 14 heures, un millier d'étudiants se pressaient, place de la Victoire, à l'appel de l'U.N.E.F. pour dire leur inquiétude et démontrer leur résolution face aux menaces qu'ils voient pointer à l'horizon. De quoi s'agit-il ?

Les étudiants s'émouvent des projets du ministère visant notamment l'augmentation des

diplômes moyennant une sélection impitoyable tandis que les « facs poubelles » délivreraient à la grande majorité des étudiants des diplômes jugés sans valeur. Peut-être entre-t-il dans cette manière abrupte d'apprécier le futur de l'enseignement supérieur une part d'exagération, au moins tant que le ministre de l'éducation nationale n'aura pas confirmé ses intentions.

Les étudiants, eux, sont décidés à prendre les devants pour être

étudiants — à l'unanimité moins une voix, précise le texte — paraît s'être rapidement étendue à l'ensemble des étudiants bordelais, I.U.T. compris. Le S.N.E.Sup et la C.G.T. ont apporté leur soutien aux manifestations et dénoncé l'Université livrée aux forces du capital.

Le cortège s'est dirigé vers le rectorat, protégé par un important cordon policier, mais avant d'y arriver, les étudiants ont remonté le cours Pasteur vers le Pa-

faudrait, l'administration fléchit son exigence, non sans s'être auparavant fait remettre la liste nominative de la délégation. Bref, il s'est joué devant les grilles fermées une petite guerre des nerfs sous l'œil vigilant du commissaire central Serge Tocheport et de ses hommes.

La délégation a été reçue, le recteur étant absent, par MM. Edouard, directeur des services et Pécarrière, directeur de cabinet. Ces fonctionnaires ont pris acte

droits d'inscription. Bien que rien ne soit encore décidé il se pourrait que ces droits soient notablement augmentés à la rentrée. Mais ce n'est pas le seul motif d'inquiétude des étudiants qui appréhendent la remise en cause du libre accès à l'Université avec le bac et dénoncent la suppression de la subvention de l'Etat à la Sécurité sociale étudiante. Au-delà de ces problèmes ponctuels leur crainte est aussi de voir les universités voler en éclats sous prétexte d'autonomie, avec le risque, selon eux évident, de créer un système universitaire à deux vitesses : les « faes d'élite » délivrant « les bons

sûrs que leur avenir ne sera pas décidé sans eux, voire contre leur volonté. C'est ce qu'ils ont expliqué hier en défilant dans les rues du centre ville en criant des slogans tels que : « Droits d'inscription : on n'est pas des pigeons ! », « Pas de sélection », « A bas les faes concurrentes ! » et le traditionnel « Lycéens-étudiants : solidarité ».

AURECTORAT

Le mouvement qui est parti lundi de l'assemblée générale de Bordeaux II psycho-socio et de Bordeaux III a débouché sur une motion votée par plus de six cents

lais-Rohan. Là, devant la mairie, « sit-in » sur la chaussée. Circulation interdite pendant près d'un quart d'heure. Les étudiants se sont alors dirigés vers le cours d'Albret où siège le rectorat. Une heure encore de palabres avec les autorités avant qu'une délégation de dix étudiants représentant les principales composantes des formations universitaires ne soit reçue. Au rectorat, on ne voulait au départ admettre qu'une délégation réduite de cinq membres mais devant la détermination des étudiants qui s'étaient assis sur les pelouses, jurant qu'ils resteraient là autant de temps qu'il

des revendications qui leur étaient présentées et promis de transmettre la motion à Paris. En revanche, ils ont refusé de prendre position contre les mesures dénoncées par les étudiants, estimant que leur fonction « d'exécutants » implique une neutralité absolue.

La suite du mouvement étudiant bordelais devrait se déterminer aujourd'hui au cours d'une A.G. à la Faculté des lettres.

CLAUDE GARNIER

Sud Ouest 15/5/86

ENSEIGNEMENT

La fronde à l'université stéphanoise

L'UGESE-UNEF récusé le projet de loi qui mettrait en péril l'université de Saint-Etienne

On affûte les ripostes sur les campus. Celui de Saint-Etienne n'échappe pas à la colère qui a saisi Montpellier, Rennes, Aix-en-Provence, face à la proposition de loi élaborée par le GERUF. Le Groupement d'études et de recherches de l'université française a planché sur une loi universitaire à la demande du gouvernement en place. Dans le cadre de la loi-programme UOF-RPR, ces têtes pensantes ont peaufiné un long texte qui prend à rebrousse poil le milieu étudiant.

Philippe Gaspard, Jean-Marie Desprez et Olivier Jouvencor, responsables du syndicat UGESE-UNEF de l'université stéphanoise nous ont d'abord précisé au cours d'une conférence de presse :

« Nos réactions sont syndicales et sans connotation politique puisque ce projet de loi était déjà en gestation sous le gouvernement précédent ».

Les mesures qu'impliquent ce projet législatif contiennent quelques explosifs : remise en cause de l'ouverture de l'université au plus grand nombre. Désengagement financier de l'Etat, le relai

étant pris par les collectivités et les entreprises.

Un diplôme dévalorisé

« Ce qui implique, commentent les responsables syndicalistes que les étudiants devront payer une grande partie du coût de leurs études et que la mesure pénalisera les plus défavorisés ».

Autre proposition du projet de loi : les bourses ne seront plus attribuées selon des critères sociaux mais « des critères de mérite aux examens et disciplinaires » (présence aux cours, etc).

D'autre part, l'Etat prendrait des distances financières « au niveau des cités et des restos « U » par la privatisation des services de restauration et la remise aux HLM de la gestion des logements universitaires ».

Autres sujets de préoccupation sur le campus : la suppression du caractère national des diplômes :

« Ce qui entraînerait une dévalorisation de ceux qui seraient obtenus dans des petites universités comme la nôtre ». Pour

réduire le quota d'étudiants, le numéros clausus qui a fait couler beaucoup d'encre en médecine, serait appliqué à toutes les disciplines :

« Le bac ne serait plus reconnu comme le premier diplôme universitaire. Un examen serait nécessaire pour entrer à l'université et d'autres concours ouvrirait les portes de degrés supérieurs ».

La carte universitaire

La représentativité étudiante au sein des conseils d'universités serait réduite de plus de moitié « au profit des mandarins qui auraient la majorité absolue et de personnalités extérieures ».

Ce projet de loi, concluent les syndicalistes, accroîtrait la sélection, évincerait à Saint-Etienne un quart des étudiants du système d'études supérieures. La réorganisation de la carte universitaire française « au profit d'universités qui ont fait leurs preuves et au détriment des petites universités » menacerait « gravement Saint-Etienne. A

moyen terme, son existence est vraiment remise en cause ».

Pour s'opposer à ces mesures, l'UGESE-UNEF va mobiliser ses troupes. L'application du projet de loi étant prévue dans les délais les plus brefs, une grande manifestation étudiante serait organisée avant le mois de juin.

« Mais nous essayons d'être constructifs ont assuré les responsables de l'organisme. C'est aux étudiants de faire des contre-propositions. Nous sommes relativement optimistes car les élections universitaires qui viennent de se dérouler ont donné à l'UGESE-UNEF 48 % des voix. Nous avons 18 élus sur 31 et sommes majoritaires dans toutes les Fac sauf à l'IUT. C'est du bon augure pour l'avenir ».

Philippe Gaspard, Jean-Marie Desprez et Olivier Jouvencor qui débarquaient de Limoges où s'était tenu le congrès national de l'UNEF nous ont fait part « de la grande détermination des étudiants qui se trouvaient au congrès. Ils ont réaffirmé leur principe d'un syndicalisme vivant au sein de l'université ».

Propos recueillis par
M. DAMON-BONNEFOND

La Tribune 7/5/86

le Monde
30/5/86

Les droits d'inscription dans les universités passeront de 330 à 450 F

M. Alain Devaquet, ministre de la recherche et des universités, vient de soumettre au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) un arrêté fixant les droits d'inscription dans les universités à 450 francs pour l'année 1986-1987, contre 330 francs cette année.

Cette décision coupe court aux rumeurs qui circulaient depuis quelques semaines sur une libéralisation totale des droits d'inscription souhaitée par certaines universités et conforme à l'esprit de la proposition de loi déposée par des parlementaires de la majorité (*le Monde* du 12 avril 1986). La crainte d'une flambée des droits d'inscription explique pour une bonne part les manifestations étudiantes qui se sont déroulées ces dernières semaines en province et constituait l'un des thèmes de mobilisation de la journée nationale d'action organisée le 28 mai par l'UNEF (Solidarité étudiante).

Le nouveau tarif fixé pour la rentrée 1986 ne présage pas des modalités et du niveau définitifs de fixation des droits d'inscription qui résulteront de la loi sur les universités préparée par le ministre. Mais M. Devaquet s'est prononcé à plusieurs reprises contre une libéralisation totale. « *L'argent ne doit pas être un mode de sélection à l'entrée à l'université. Si tel avait été le cas, je n'aurais pas pu faire d'études* », nous a-t-il déclaré. S'il estime nécessaire une augmentation des droits, celle-ci doit donc rester « modeste ».

En revanche, son choix n'est pas définitivement fait entre un taux uniforme, comme c'est le cas aujourd'hui, et un système plus souple instituant une fourchette de 400 francs à 800 francs. Cette solution, qui semble avoir la faveur du ministre, avait été envisagée au début de l'année par son prédécesseur, M. Jean-Pierre Chevènement. La réponse devrait être fournie rapidement puisque M. Devaquet présentera son projet de réforme des universités le 3 juin prochain en conseil interministériel et espère toujours qu'il sera examiné à l'Assemblée nationale avant l'été.

SUCCES DE LA JOURNEE D'ACTION DE L'UNEF

L'UNEF (Union nationale des étudiants de France) se félicite, dans une déclaration, du succès de la journée d'action qu'elle a organisée mercredi dans toute la France pour la défense du droit aux études. Le syndicat souligne que des « dizaines de milliers d'étudiants débattent et agissent en ce moment pour refuser le désengagement de l'Etat dans le financement de la formation et du système de protection sociale ». Les étudiants, ajoute l'UNEF, refusent « tout projet de loi visant à développer la concurrence entre les universités, la remise en cause du caractère national des diplômes et l'abandon de l'aide sociale ». Le syndicat tient une conférence de presse ce matin après l'audience qu'il a obtenue aujourd'hui de la part d'Alain Devaquet, le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

l'Humanité 31/5/86

l'union nationale des étudiants de france.

L'UNEF, c'est avant tout les associations dans les amphis, les UFR, c'est avant tout le syndicalisme au coeur des études, le rassemblement de tous ceux qui ne veulent plus subir mais bien construire, changer leurs conditions de vie et d'études.

A LA FAC, SE RASSEMBLER, UN BESOIN.

Ce qui marque l'université aujourd'hui, c'est qu'aucun d'entre nous n'est placé dans des conditions lui permettant de réussir : l'isolement, le manque de structures d'accueil et de vie, le manque de structures et de moyens pédagogiques, le vide des campus, tout concourt au système D, au bachotage, tout concourt à l'échec. Cette situation s'aggrave avec la volonté de certains d'accroître la concurrence à l'université pour en extraire "l'élite".

A notre exigence de formations qualifiantes, on nous oppose les magistères qui ne concerneront que 5 % d'entre nous.

A notre volonté de rapports nouveaux entre les étudiants, à l'ouverture des campus sur le monde extérieur, on nous répond urbanisation (= commercialisation) des campus.

A notre exigence de décider de nos études, de leur contenu, à participer à la vie de la fac, on nous répond par l'autoritarisme, les atteintes à la démocratie, les saccages aux examens.

L'UNEF dit haut et fort que d'autres solutions sont possibles. L'UNEF, c'est le rassemblement des étudiants qui veulent une bonne formation, qui veulent mieux vivre sur le campus, à la cité-U, qui veulent défendre leurs droits.

"On est pas des pigeons ; nous voulons vivre, étudier, décider à l'Université", voilà la réponse qu'il nous faut apporter à l'avenir que certains veulent nous préparer.

Le rassemblement que nous proposons est porteur de liens importants de solidarité et d'actions.

FACE AUX DIFFICULTES POUR ETUDIER, CONSTRUIRE LE SYNDICALISME AU COEUR DES ETUDES.

Aujourd'hui il y a nécessité de s'organiser. En effet, on constate depuis plusieurs années une baisse de la participation des étudiants aux élections, en corrélation avec une baisse de la syndicalisation. Toutes ces conditions ont permis à de nombreuses mesures de remettre en cause notre droit aux études.

Moins d'étudiants organisés cela permet un désengagement de l'état dans le financement de l'université mais aussi des amphis surchargés, des polys de cours qui disparaissent, des examens avec des saccages scandaleux.

L'organisation des étudiants permet à tout moment de la vie universitaire de faire face aux difficultés, logement, transport, etc...

Elle permet aussi de réussir ses études grâce à la mise en place de groupes de révision ou à la parution d'Annales d'examens.

Mais la vie de l'organisation nécessite la participation de tous ses adhérents ainsi que son élargissement. Ce qui fait la force de l'UNEF c'est la diversité de ceux qui la composent. Il n'y a pas de préalable à l'adhésion à l'UNEF, si ce n'est celui de la volonté de réussir tous ensemble ses études et d'être mieux formés.

TA PLACE EST ESSENTIELLE DANS LE SYNDICAT POUR ALLER PLUS LOIN.

Tu as un rôle déterminant à jouer dans le syndicat. En effet, soit tu décides de rester seul dans ton coin, d'apporter des réponses individuelles à chaque problème, et dans ce cas-là, l'expérience nous l'a prouvé, tu vas droit à l'échec : tu ne peux influencer sur le contenu des cours, tu es voué à subir sans grands moyens pour être une véritable force de propositions.

Ou alors, tu décides de te rassembler avec des dizaines de milliers d'autres étudiants dans l'UNEF, et là tu représentes une énergie supplémentaire pour imposer nos propositions, nos solutions. Ton originalité, ta spécificité représentent une richesse en plus pour le syndicat.

Bien sûr, tu as des motivations, des aspirations, des idées qui te sont propres et c'est tant mieux !

L'essentiel est de décider d'être acteur dans leur réalisation. En fait c'est de toi qu'il s'agit, de ta place dans la fac, de ton avenir. Alors à toi de décider, soit tout seul, soit tous ensemble, la question est importante, l'enjeu aussi.

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE

Dans chaque ville universitaire pour la province, ou chaque université pour la région parisienne, les associations d'UFR se retrouvent souvent rassemblées dans l'Association Générale (AGE). Ce que fait l'Association, ses modalités d'intervention, c'est dans chaque UFR que cela se décide avec les étudiants concernés. Dans ce cadre, l'Association Générale représente un outil décisif pour tous ceux qui, avec leur association, dans leur amphi, interviennent, décident, proposent.

L'interlocuteur privilégié de nombreuses instances

L'intervention de l'AGE auprès des mairies, conseils généraux, conseils régionaux, des députés, permet de mieux faire prendre en compte par les élus les problèmes de logement et transports étudiants.

L'association générale est aussi l'interlocuteur du rectorat ou de la préfecture.

Elle peut prendre contact avec de grosses entreprises pour rechercher des stages, organiser des visites...

Sous de multiples formes, l'Association Générale des Étudiants est une aide indispensable à chaque association et permet à ces dernières d'enrichir leurs activités, d'être plus efficaces, de permettre à chaque adhérent de s'occuper de ce qui l'intéresse.

Elargir l'activité de chaque association

La solution à de nombreux problèmes dépasse souvent le cadre de l'UFR, l'existence de l'AGE permet d'intervenir sur des questions devant lesquelles une association isolée serait inefficace : en mettant en contact les associations d'UFR concernées, elle permet à celles-ci de se préoccuper du CROUS, d'intervenir sur les cités-U, les restos-U, le service liaison étudiants-entreprises, d'informer les étudiants de l'UFR des décisions du conseil d'administration du CROUS.

Nous aussi, nous voulons décider, être partie prenante de toutes les décisions, nous voulons discuter des cours, des T.P., des examens, du cadre de vie à la fac. D'autant que nous avons des idées, des remarques, des propositions.

Aider chaque association

En envoyant régulièrement un bulletin d'information à chaque adhérent, l'AGE permet à ceux-ci d'être informés sur tout (ou presque !) ce qui concerne l'université, l'activité des différentes associations, de l'AGE : elle permet là aussi à encore plus d'adhérents de mieux participer aux activités de son association. En mettant en place des imprimeries (Lyon, Toulouse, Paris, Grenoble...), des coopératives, (Grenoble, Aix,...), des ciné-clubs (Nancy, Brest,...), elle aide de nombreuses associations, les rend plus efficaces.

En éditant un supplément au guide national ou même un guide local, elle permet une réelle information de tous les étudiants.

L'Association, le moyen de gagner

Parce qu'elle est le lieu de débat, d'informations, de propositions, l'association permet l'expression et la réalisation des idées de tous. Elle permet dans le même temps d'apporter à chaque attaque, à chaque contrainte sur nos études, la réponse nécessaire, à la hauteur nécessaire.

En utilisant ses atouts : ses élus, ses publications, ses adhérents, l'association permet d'être plus forts, de décider, d'agir pour que nos propositions soient mises en place.

L'association est dirigée par un bureau élu qui permet de coordonner, de donner à chaque étudiant les moyens de prendre toute sa place dans l'association, d'intervenir sur toutes ses préoccupations. Elle organise l'information en éditant le courrier aux adhérents.

Sur chaque question : oeuvres universitaires, santé, formation, solidarité internationale, examens, accueil... l'association permet de rassembler sans restriction tous les intéressés, de débattre et d'élaborer les propositions des étudiants, de désigner les responsables et d'agir pour gagner sur nos revendications.

L'association, c'est le moyen le plus large et le plus efficace pour faire respecter notre droit à "vivre, étudier, décider à l'université".

L'association de l'UFR : c'est cela le syndicalisme étudiant

Tu le vois, l'association des étudiants de l'UFR, c'est pouvoir à chaque étape de notre vie d'étudiant, quand il le faut, agir ensemble, être plus forts.

Rien à voir avec les vieilles images que l'on peut avoir sur le syndicat. Le syndicalisme à l'université, c'est celui qui est adapté aux étudiants, décidé par tout le monde, où chacun peut se retrouver, où chacun a sa place.

C'est le syndicalisme qui nous permet de nous défendre.

C'est le syndicalisme qui nous permet de nous entraider, de créer de nouvelles solidarités étudiantes.

C'est le syndicalisme qui nous permet de décider à l'université.

C'est le syndicalisme où tu as ta place.

C'est le syndicalisme qui ensemble nous permet de changer nos études, nous donne un atout de plus pour les réussir.

C'est le syndicalisme de l'efficacité, de la responsabilité.

Les élus "Solidarité Etudiante" : un atout irremplaçable.

À l'UNEF, nous avons pas peur des mots : les élus "Solidarité Etudiante" (intitulé des listes présentées par l'UNEF) dans un conseil, c'est irremplaçable. Et c'est justement parce que nous ne sommes pas électoralistes que nous le disons maintenant : un saccage aux examens, une formation inadaptée, c'est avec les élus à la commission pédagogique que nous menons la lutte, que nous prenons contact avec les enseignants pour élaborer d'autres solutions.

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Des droits d'inscriptions qui augmentent et des budgets d'UFR qui diminuent et c'est avec les élus au conseil d'université que nous gagnons le vote d'un collectif budgétaire, que nous avançons des propositions pour augmenter les ressources des universités sans faire payer toujours plus les étudiants.

Autour de chaque lutte, de chaque intervention, proposition, l'élus "Solidarité Etudiante" parce qu'il est connu, parce qu'il connaît les réglementations, parce qu'il compte pour un dans les conseils, et surtout parce qu'il est soutenu par une force irremplaçable : les

étudiants qui l'ont élu, l'élus donc, c'est souvent le "plus" qu'il faut pour remporter une victoire.

Nous nous rassemblons dans l'UNEF parce que nous ne voulons rien laisser passer des obstacles qui s'opposent à notre réussite. Des élections aux conseils d'UFR, d'université, vont avoir lieu en novembre-décembre. Ne négligeons aucun atout et ayons le souci, dès la rentrée, de trouver partout le, la, ou les élus de

l'amphi, celui ou celle qui sera le porte-parole des étudiants, qui les appuiera dans leur lutte. C'est en même temps la seule garantie pour que le jour des élections venu, on ne signe pas un chèque en blanc mais que l'on vote pour celui ou celle que l'on connaît parce qu'il aura déjà agi avec les étudiants de l'amphi.

Alors songeons-y dès maintenant, parce que nous ne sommes pas des pigeons et que nous voulons vivre, étudier, décider à l'université, il nous faut beaucoup d'élus *Solidarité Etudiante* dans les conseils.

OU TROUVER L'UNEF

AIX : Union Générale des Etudiants Aixois UGEA-UNEF local 106 B fac de lettres Avenue Robert Schumann 13100 Aix-en-Provence 42.20.85.13

AMIENS : UNEF. Fac de lettres. Campus chemin du Thil, 80044 Amiens.

ANGERS : Union générale des Etudiants 'Angers UGEA-UNEF. Fac de Droit Boulevard Beaussier, Belle Beille 49000 Angers.

AVIGNON : UNEF élu(e)s "Solidarité Etudiante" Centre universitaire d'Avignon 35 rue Joseph VERNET 84000 AVIGNON.

BESANCON : Association Générale des Etudiants de Besançon AGEB-UNEF. Cité CARNOT, quai Veil-Picard, local 5, 25000 Besançon

BORDEAUX : Fédération des Associations d'Etudiants de Bordeaux FAEB-UNEF 77bis rue Georges MANDEL 33000 Bordeaux 56.24.46.59.

BREST : Association Générale des Etudiants de Brest AGEB-UNEF. Fac de Lettres, Avenue Le Gorgeau 29200 Brest. 98.44.36.52

CAEN : Association Caennaise des Etudiants ACE-UNEF. Université de Caen, 14032 Caen. 31.94.81.40 poste 3699

CHAMBERY : Association Générale des Etudiants de Savoie AGES-UNEF. Bourse du travail (union locale CGT Chambéry). 3, avenue Jean Jaurès, 73000 Chambéry. 76.51.65.55

CLERMONT-FERRAND : UNEF, 49, Bd Gergovia, Bp 32, 63001 Clermont-Ferrand.

DIJON : UGED-UNEF, Restau-U, Montmuzard, Pavillon Rameau, 1^{er} ét., 21100 Dijon. 80.65.19.50

GRENOBLE : Association Générale des Etudiants de Grenoble, AGEG-UNEF Université III Salle H02 Bp. 55 38406 St. Martin d'Hères. 76.51.65.55

LE HAVRE : UNEF - I.U.T, place R. Schumann, 76077 Le Havre.

LE MANS : Association Générale des Etudiants du Maine AGEM-UNEF 11, rue du Maroc 72100 Le Mans.

LILLE : Association Générale des Etudiants de Lille AGEL-UNEF Université des Sciences et Techniques de Lille 1 Cité Scientifique 59650 Villeneuve d'Asq. 20.43.43.43 poste 51.26

LIMOGES : Association Générale des Etudiants de Limoges AGEL-UNEF Bp.102 87013 Limoges Cédex 55.50.01.86 / 55.79.10.62

LYON : Association Générale des Etudiants de Lyon AGEL-UNEF 8 rue de Volney 69000 LYON 78.75.91.42

MARSEILLE : Association Générale des étudiants de Marseille AGEM-UNEF. Faculté Saint-Charles. Place Victor Hugo, 13000 Marseille. 91.95.90.71 poste 474

METZ : UNEF Ancien arsenal bat. C et D Ile de saucy, 57000 Metz.

MONTPELLIER : Union générale des Etudiants de Montpellier UGEM-UNEF, Fac de Lettres Montpellier III route de Mandé 34000 Montpellier 67.63.91.10 poste 512

NANCY : Association Générale des Etudiants de Nancy AGEN-UNEF. 1, rue Gustave Simon, 54000 Nancy. 83.35.46.34

NANTES : Association Générale des Etudiants de Nantes, AGEN-UNEF. Fac de Droit, rue de la sensitive du tertre, 44000 Nantes.

NICE : Union Générale des Etudiants de Nice UGEN-UNEF. Foyer UNEF-Sciences. Université Parc-Valrose, 06034 Nice. 93.52.98.98 poste 1468

ORLEANS : Association Générale des Etudiants de la Source AGES-UNEF. Chateau de la Source, Orléans 2 Bp 6057 45017 Orléans cédex.

PAU : UNEF PAU Faculté de Lettres Av. du doyen Poplawsky 64000 PAU

PERPIGNAN : Union Générale des Etudiants de Perpignan UGEP-UNEF 50 av. de la Villeneuve Bat.A 66023 Perpignan cédex.

POITIERS : Union Générale des étudiants de Poitiers UGEP-UNEF, 40, avenue du recteur Pineau, 86000 Poitiers. 49.46.25.75 poste 06(715)

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

REIMS : Association Générale des Etudiants de Reims
AGER-UNEF. Fac de Sciences-Eco/Droit. Rue Taittinger,
51000 Reims.

RENNES : Association Générale des Etudiants des
Universités de Rennes AGEUR-UNEF. 6, avenue G.Berger,
35031 Rennes. 99.54.99.55

ROUEN : Association Générale des Etudiants de Rouen
AGER-UNEF, Bd. de Broglie, 76130 Mont-Saint-Aignan.

SAINT-ETIENNE : Union Générale des Etudiants de
St.Etienne UGESE-UNEF. 2, rue Tréfilerie, 42000
St.Etienne. 77.25.22.02. poste 493

STRASBOURG : Association Générale des Etudiants
d'Alsace AGEA-UNEF. Sllé 011 bat. 5.22, rue Descartes,
67084 Strasbourg.

TOULOUSE : Association Générale des Etudiants de
Toulouse AGET-UNEF. 15, rue des Lois, 31000 Toulouse.
61.23.31.34.

TOULON : Association Générale des Etudiants de Toulon
AGET-UNEF. Chateau Saint-Michel 83100 Toulon.

VALENCE : Association Générale des Etudiants de Valence
AGEV-UNEF (SNIPEGC/FEN). 17, rue Georges Bizet 26200
Valence. 76.51.65.55

PARIS 1 : Association Générale des Etudiants de
Tolbiac/Paris 1 AGET-UNEF-PARIS 1. 90 rue de Tolbiac
75013 Paris. 45.84.11.66 poste 1938

PARIS 3 : UNEF CENSIER Salle 332. 17,rue de la
Sorbonne, 75005 Paris.

PARIS 4 : Association Générale des Etudiants de Paris 4
AGEP4-UNEF. 18 rue de la Sorbonne 75005 Paris.

PARIS 5 : Université René Descartes. 12, rue de l'Ecole de
Médecine, 75006 Paris. 43.29.21.27.

PARIS 6 : Paris Sciences UNEF. 2/4 Place Jussieu Bat.K
75005 Paris. 43.36.25.25 poste 3745

PARIS 7 : Association Générale des Etudiants de Paris 7.
AGEP7-UNEF. 2/4 place Jussieu Bat.K 75005
Paris.43.36.25.25 poste 6190 ou 4619.

PARIS 8 : Association Générale des Etudiants de Saint-
Denis AGES-UNEF. Local de la Solidarité Etudiante. B130.
2, rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis. 48.21.63.64 poste
1287.

PARIS 9 : Association Générale des Etudiants de Paris 9
AGEP9-UNEF 37 rue Ballu 75009 Paris 42.81.33.11

PARIS 10 : Association Générale des Etudiants de Nanterre
AGEN-UNEF. Université de Paris-Nanterre. F307. 200,
avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex. 47.25.92.34
poste 672.

PARIS 11 : Association Générale des Etudiants d'Orsay
AGEO-UNEF. Université de Paris-Sud, bat.340 près Cité de
Bures Nord, 91405 Orsay. 49.41.65.38.

PARIS 12 : Association Générale des Etudiants de Paris-
Val de Marne AGEP94-UNEF. 58, avenue Didier 94210 La
Varenne. 48.86.11.79 poste 686.

PARIS 13 : Association Générale des Etudiants de Paris
Nord AGEPN-UNEF Avenue J.B Clément 93430
Villetaneuse. 48.21.61.70 poste 5185.

SCIENCES-PO : UNEF Sciences-Po 37 rue Ballu 75009
Paris. 42.81.33.11.

ARCHI : Association des Etudiants en Architecture AEA-
UNEF. 148 rue du Faubourg St.Martin 75010 Paris.
42.81.33.11.

SANTE : UNEF-SANTE Faculté de Médecine Pitié, 94,Bd.
de l'hôpital 75634 Paris cédex 13. 45.86.97.00.

I.N.A.L.C.O : UNEF 37 rue Ballu 75009 Paris.
42.81.33.11.

MAIS NOUS POUVONS AGIR VITE ET AVEC FORCE EN NOUS ORGANISANT

Déjà, depuis trois mois, des milliers d'étudiants l'ont fait à l'appel de l'UNEF et des élus "SOLIDARITE ETUDIANTE", ce qui nous a permis de faire reculer le gouvernement sur les droits d'inscriptions qui courent 450 Frs cette année contre 330 l'an dernier, mais que le ministère nous proposait à 800 Frs il y a trois mois.

Pour toi, bachelier(e) qui t'inscris à l'université pour la première fois, c'est tout de suite que les problèmes vont se poser :

dès l'inscription, avec le coût qu'elle représente : 450 Frs de droits d'inscriptions + 640F de Sécurité Sociale + éventuellement 850 F de Mutuelle, ce qui fait 2000 F à verser d'un coup.

Rejoins-nous pour continuer

Rejoins-nous pour continuer à combattre ces hausses et obtiens avec nous l'exonération de tes droits d'inscriptions comme tu en as le droit si tu as des difficultés financières (même si tu n'es pas boursier).

- des capacités d'accueil limitées en premier cycle : nous t'appelons à agir avec nous pour faire inscrire tous les étudiants qui seront mis sur une liste d'attente.

- des T.D surchargés, des amphis bondés...

Sur chaque question en se rassemblant tout de suite dans l'UNEF, on peut être efficace.

J'ADHERE A L'UNEF

NOM Prénom

ADRESSE

C/P VILLE

Téléphone / / / / /

A REMPLIR ET A RENVOYER A : U.N.E.F, 72, rue de Clichy 75009 PARIS

COTISATION : 40 Frs

Solidarité

avec les étudiants
en lutte
en Chili

au
et en
Afrique du Sud

- Le ministère de l'Education nationale
- Le secrétariat d'Etat aux Universités
- L'Agence comptable de l'Université

sont au regret de vous annoncer que
100 000 étudiants en France peuvent
bénéficier d'une **exonération**
des droits d'inscription*

Information auprès de votre Association UNEF.

- * Dans les frais d'inscription, les droits se montent à 450 F. L'exonération concerne 10% des étudiants en France, soit 100 000 d'entre nous.

(Espace gracieusement offert par l'UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE)